



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ce numéro comporte deux séances. La soixante-dix-neuvième séance est encartée entre les pages 6526 et 6527

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(78^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 19 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. Suspension et reprise de la séance (p. 6517).

2. Famille. - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 6517).

Discussion générale (suite) :

M^{me} Yvette Roudy,

MM. Bernard Debré, rapporteur de la commission des affaires culturelles ;

Gilles de Robien,

Jean-Pierre Sueur, le rapporteur,

M^{me} Marie-Thérèse Boisseau,

M. Michel Hannoun,

M^{me} Gisèle Stiévenard,

M. Jean-Claude Lamant,

M^{me} Ginette Leroux,

M. Jean Bonhomme,

M. Robert Chapuis.

Clôture de la discussion générale.

Mme Christiane Papon.

Suspension et reprise de la séance (p. 6528)

Mme Ghislaine Toutain.

Suspension et reprise de la séance (p. 6528)

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille.

Passage à la discussion des articles.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Ordre du jour (p. 6531).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE

M. le président. La séance est suspendue quelques instants en attendant M. le rapporteur.

(La séance, suspendue, est reprise à neuf heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

2

FAMILLE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif à la famille.

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à Mme Yvette Roudy.

Mme Yvette Roudy. En présentant ce « plan-famille », madame le ministre chargé de la santé et de la famille, vous avez bien précisé que la préoccupation essentielle du Gouvernement était démographique. Ainsi que plusieurs de mes amis l'ont déjà souligné, nous n'avons pas d'objection sur cet objectif. En revanche nous ne sommes pas d'accord sur les moyens que vous proposez et, autant vous le dire, nous ne croyons pas à leur efficacité au regard de l'objectif que vous vous êtes fixé.

L'opinion, madame le ministre, attendait un texte moderne, répondant aux aspirations des jeunes couples d'aujourd'hui qui, s'ils ne sont pas hostiles au troisième enfant, sont, pour celui-ci comme pour les autres - qu'ils peuvent enfin le plus souvent choisir d'avoir - plus exigeants et plus ambitieux. Ces jeunes couples attendaient des mesures concernant le logement, les transports, la santé, les gardes d'enfants, le développement des crèches ou autres modes de garderie. Ces jeunes couples attendaient des mesures susceptibles d'améliorer l'environnement familial et de créer un climat favorable à la venue de ce troisième enfant.

Qu'il me soit permis de souligner, monsieur le rapporteur, que je ne vois rien, dans la discussion de ce texte, qui soit de nature à réactiver le vieux débat sur l'I.V.G. Cela est derrière nous. Ne réveillons pas les vieilles obsessions de papa. Cette affaire appartient au passé.

M. Bernard Debré, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ce n'est absolument pas vrai !

Mme Yvette Roudy. Il faudra vous faire à cette idée !

M. Bernard Debré, rapporteur. C'est votre opinion. Il s'agit d'une question de morale et vous êtes rétrograde !

M. Charles Revet. C'est vous qui faites une obsession, madame !

M. le président. Monsieur le rapporteur, monsieur Revet, je vous en prie !

Mme Yvette Roudy. Le monde change, les femmes et les hommes également. Les modes de vie ont changé.

M. Bernard Debré, rapporteur. Les hommes changent et les majorités aussi !

Mme Yvette Roudy. Si cela ne vous dérange pas trop, vous voudrez bien me permettre de continuer !

M. Bernard Debré, rapporteur. Si, cela me dérange d'entendre des contrevérités !

Mme Yvette Roudy. Je suis à la tribune et c'est moi qui ai la parole !

M. Bernard Debré, rapporteur. Gardez-la !

Mme Yvette Roudy. Quelque chose d'irréversible s'est passé...

M. Charles Revet. A votre avis !

Mme Yvette Roudy. ... et il faut l'accepter même si cela est parfois difficile à admettre pour les « papis » dont vous avez parlé dans votre intervention.

M. Bernard Debré, rapporteur. Et pour les « mamies » qui sont au micro ?

M. Charles Revet. Admettez, madame, que d'autres puissent avoir des conceptions différentes !

Mme Yvette Roudy. Madame le ministre, je vous ai écouté hier avec intérêt et j'ai trouvé, dans vos propos, des choses tout à fait sympathiques.

M. Charles Revet. Ça, c'est bien !

M. Gilles de Robien. C'est un lot de consolation !

Mme Yvette Roudy. Vous aviez un discours ouvert, moderne, libéral au sens propre du terme.

M. Bernard Debré, rapporteur. Libéral, vous ne savez pas ce que cela signifie !

Mme Yvette Roudy. Mais, en examinant le projet, on s'aperçoit qu'il contient, au contraire, des propositions d'avant-hier, des propositions étriquées, des propositions conservatrices - disons le mot - qui sont la marque du Gouvernement d'aujourd'hui.

M. Charles Revet. Vous, vous n'avez rien proposé !

Mme Yvette Roudy. Il y a donc d'un côté un discours et de l'autre un projet. Faut-il voir dans ce dernier l'aveu que vous n'auriez pas obtenu les moyens de vos ambitions ? Si tel est le cas, il fallait renvoyer ce texte à plus tard. Il aurait mieux valu renoncer ou bien se battre davantage, remettre le projet sur le métier et reprendre le sujet d'une autre façon dans quelque temps, plutôt que de nous présenter des chiffres maquillés et l'affichage racoleur d'un pseudo mini-S.M.I.C. pour femme au foyer qui pourra peut-être, à première vue, séduire quelques femmes, mais celles-ci se réveilleront bien déçues.

Je ne crois pas, madame le ministre, que vous ayez sérieusement pour objectif d'inciter les femmes à rester ou à revenir au foyer. Je sais que vous, vous avez compris que quelque chose d'irréversible s'était passé en la matière. Cependant il y a les objectifs du Gouvernement, l'obsession de faire baisser à tout prix le chômage, la vieille idée que celles qui sont rentrées chez elles depuis quelque temps pourront peut-être renoncer à l'ambition de reprendre un jour du travail.

Mais quelle femme renoncerait à un emploi pour 1 627 francs par mois ? En effet des 2 400 francs annoncés, il faut en retirer 773. Voilà pourquoi je parle de maquillage de chiffres.

M. Bernard Debré, rapporteur. Mais, madame, il faut savoir compter !

Mme Yvette Roudy. Ce que vous voulez, c'est dissuader les femmes qui ont quitté le monde du travail d'y retourner, d'autant qu'à celles-là ce gouvernement n'a rien à proposer.

J'ai suivi la discussion sur le budget au cours de laquelle mes amis et moi-même avons posé des questions très précises sur l'égalité professionnelle et les stages d'insertion ou sur les projets de formation pour les femmes seules bénéficiant de l'A.P.E. Or le Gouvernement n'a répondu à aucune de ces questions pourtant posées avec clarté et à plusieurs reprises. Le ministre des affaires sociales a occulté tout cela dans un silencieux mépris.

Votre plan, madame le ministre, prévoit la suppression de cinq allocations. Cela n'est pas rien. En conséquence, le revenu de nombre de familles dont le bulletin de salaire a déjà subi certaines ponctions, depuis que ce gouvernement a instauré de nouvelles charges sociales, diminuera encore. J'ai procédé à un calcul pour le Calvados où je suis souvent...

M. Bernard Debré, rapporteur. Vous allez à Deauville ?

Mme Yvette Roudy. ... et je me suis aperçu que cela allait représenter 18 millions de francs de moins pour les familles les plus modestes.

Tout cela a été excellemment expliqué par mes amis et je me bornerai, car il faut être bref, à traiter de l'article 7 qui a plus particulièrement retenu mon attention. Il prévoit en effet un décret qui établira la liste des titres et justifications permettant d'attester la régularité de l'entrée et du séjour des bénéficiaires étrangers, des enfants qu'ils ont à charge et au titre desquels des prestations familiales sont demandées.

En vérité, je ne sais pas encore très bien ce que cela signifie et il faudra attendre ce décret pour savoir ce qu'il en sera exactement. Cependant, dans la mesure où il visera les étrangers, je crains que sa philosophie ne soit restrictive. Je ne peux, en effet, m'empêcher de penser que l'insertion brutale de cet article au milieu d'un projet de plan familial est tout simplement une concession faite à l'électorat du Front national que ce gouvernement ne peut pas abandonner définitivement à M. Le Pen.

M. Bernard Debré, rapporteur. Ce n'est pas tolérable !

Mme Yvette Roudy. Je sens là comme un parfum de discrimination.

M. Bernard Debré, rapporteur. Ou bien vous n'avez pas lu ou bien vous n'avez pas compris !

Mme Yvette Roudy. Cela vous ennuerait, monsieur le rapporteur, de me laisser terminer, j'en ai encore pour deux minutes.

M. Bernard Debré, rapporteur. Il fallait être à la commission !

M. le président. Monsieur le rapporteur, seule Mme Roudy à la parole.

M. Bernard Debré, rapporteur. Elle aurait pu la prendre en commission.

M. le président. Je vous en prie.

M. Michel Delebarre. Très bien, monsieur le président.

Mme Yvette Roudy. J'en ai pour deux minutes. Je pense que vous pouvez me supporter.

M. Bernard Debré, rapporteur. Je n'ai pas eu à le faire en commission, vous n'y étiez pas !

M. Denis Jacquet. Elle est insupportable !

Mme Yvette Roudy. Je vous ai bien supporté hier.

En vérité, madame le ministre, vous nous présentez un texte qui n'est pas sérieux et qui n'a pas été suffisamment travaillé. Il s'agit d'un texte bricolé, sans souffle et sans imagination.

M. Denis Jacquet. Vous ne l'avez même pas lu !

Mme Yvette Roudy. C'est un texte profondément conservateur que l'on essaie, par le langage, d'habiller d'une parure libérale ; mais il est conservateur.

Ce texte est aussi injuste socialement ; cela a été démontré de façon tout à fait pertinente.

Vous avez voulu aller vite, trop vite. En fait, ce texte s'inscrit dans la philosophie profonde de ce gouvernement qui, projet après projet, nous a asséné la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes...

M. Denis Jacquet. Vieille histoire !

Mme Yvette Roudy. ... l'amnistie des fraudes, le rétablissement de l'anonymat sur l'or. Il est également en harmonie avec le budget de classe qui nous a été présenté.

Ce texte ne sera pas remarqué au milieu de ces projets...

M. Denis Jacquet. Vous n'en savez rien de tout !

Mme Yvette Roudy. ... puisqu'il est parfaitement conforme à l'esprit général d'un gouvernement qui ne comprend pas - c'est un exemple parmi d'autres - qu'un travailleur à soixante ans peut être étendu et aspirer à la retraite.

M. Denis Jacquet. Grâce aux socialistes !

Mme Yvette Roudy. Pour ceux qui ne comprennent pas cela, il est difficile de communiquer avec un certain nombre de citoyens dans ce pays.

Le seul sujet de satisfaction que l'on pourrait avoir à la lecture de votre plan - mais cela n'efface pas l'injustice de ses mesures - est l'évidente précipitation qu'il révèle. En effet, madame le ministre, vous légiférez - ou on vous oblige à légiférer - comme si le temps était compté pour votre gouvernement. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Debré, rapporteur. C'est la meilleure !

Mme Yvette Roudy. Or, dans ce cas-là, comme dans nombre de cas, la précipitation est mauvaise conseillère. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Denis Jacquet. Zéro sur vingt !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Bernard Debré, rapporteur. En tant que rapporteur, je ne puis laisser passer certains propos.

Mme Roudy nous dit que la nouvelle A.P.E. sera instituée pour inciter les femmes à sortir du monde du travail, pour essayer de les faire rester à la maison.

Mme Yvette Roudy. Je n'ai pas dit cela ! Vous n'avez pas écouté !

M. Bernard Debré, rapporteur. Madame Roudy, vous étiez ministre au cours de la législature précédente et vous avez participé à l'élaboration de certains textes.

Je viens de noter vos propos et si vous ne vous rappelez même pas ceux que vous tenez, il vaudrait mieux ne rien dire !

Mme Yvette Roudy. En plus, vous êtes insolent ! Je croyais pourtant que vous étiez un monsieur bien élevé.

M. Bernard Debré, rapporteur. Je trouve d'autant plus scandaleux, en tant que rapporteur, que vous ayez pu prétendre que ces mesures étaient prises pour faire baisser le chômage et empêcher les femmes qui n'ont pas d'emploi d'en trouver, que l'A.P.E. créée en 1985 et actuellement allouée a été uniquement instaurée pour retirer les femmes du marché de l'emploi Madame Roudy, vous auriez donc dû tenir vos propos à cette époque et pas maintenant.

Mme Yvette Roudy. Vous êtes de mauvaise foi !

M. Bernard Debré, rapporteur. Non, madame, je suis juste !

Mme Yvette Roudy. Je ne savais pas non plus qu'en tant que rapporteur vous vous sentiriez autorisé à intervenir ainsi !

M. le président. Mes chers collègues, évitons ce genre d'échanges, sinon nous n'en sortirons pas !

Mme Yvette Roudy. C'est insensé ! Le rapporteur sort de son rôle !

M. Alain Chénard. Il fait de la provocation !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur.

M. Bernard Debré, rapporteur. Non, madame ! En tant que rapporteur, je rapporte.

Deuxièmement, vous dites que l'A.P.E. sera d'environ 1 600 francs. Elle sera, en réalité, de 2 400 francs !

Mme Yvette Roudy. Vous savez bien que ce n'est pas cumulable ! Ne prenez pas les gens pour des idiots ! Je ne suis pas plus bête que vous.

M. le président. Madame Roudy, laissez M. le rapporteur finir !

M. Bernard Debré, rapporteur. Comme rapporteur, j'ai été choqué par l'attitude de Mme Roudy. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mme Yvette Roudy. Et moi, je le suis par votre attitude !

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je veux tout d'abord m'associer aux propos de M. le rapporteur : moi aussi, j'ai été choqué par l'intervention de Mme Roudy.

On a beaucoup dit au cours de ce débat que la France vieillissait et se couvrait de rides. Pourtant, un article du journal *Le Monde*, en mars 1986, constatait que 78 p. 100 des Français souhaitent élever eux-mêmes leurs enfants.

Un article du *Figaro* de septembre 1986 indique que 63 p. 100 des Français mettent l'institution familiale au-dessus de toutes les autres, y compris l'armée et la justice. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

N'existerait-il pas une crise de l'accueil de la famille plutôt qu'une crise de la famille ?

M. Denis Jacquet. Très juste !

M. Gilles de Robien. Permet-on à la famille de vivre et de se développer comme elle le souhaite ?

S'il appartient au couple de n'avoir que les enfants qu'il souhaite, encore faut-il lui permettre d'avoir tous les enfants qu'il désire.

En acceptant et en choisissant d'avoir un enfant de plus, les parents en acceptent les conséquences financières, mais la collectivité se doit de les aider matériellement à éduquer leurs enfants et de compenser, au moins partiellement, les charges supplémentaires dues à leur présence.

C'est à cet effet qu'ont été créées les prestations familiales en 1946. Elles représentaient alors 22 p. 100 du P.I.B. ; en 1984, elles n'en représentent plus que 5 p. 100. L'effort de la collectivité envers les familles, il faut le constater, a été réduit des trois quarts.

N'est-il pas significatif du désintérêt des pouvoirs publics pour les familles de constater que les excédents de la C.N.A.F., au lieu de servir à compenser la perte du pouvoir d'achat des familles et à revaloriser les prestations familiales, servent à compenser les déficits des autres caisses ? L'abaissement de l'âge de la retraite n'a fait qu'accroître ce phénomène. Le pillage de la C.N.A.F. se montera à 4 milliards de francs en 1986.

Premier impératif : ce transfert - pour employer un terme pudique - doit cesser. La transparence des comptes sociaux l'exige. Mais, surtout, c'est un minimum que de laisser aux familles ce qui leur appartient.

M. Charles Revst. Très bien !

M. Gilles de Robien. Par ailleurs, la famille qui aspire à un troisième enfant a besoin de garanties immédiates en même temps que durables pour continuer à vivre avec les enfants déjà au foyer. La politique du Gouvernement doit donc être plus familiale que nataliste.

En l'absence d'une grande politique familiale, la naissance du troisième enfant marque un seuil. Des enquêtes de l'I.N.E.D., notamment, démontrent que le frein à la troisième naissance est principalement d'ordre économique. Le niveau de vie d'une famille sans enfant pour laquelle on retient une base 100 sur l'échelle de consommation tombe à 53,12 pour trois enfants.

Afin de réaliser le rééquilibrage démographique de la France, c'est bien le troisième enfant que privilégie votre projet de loi.

MM. Denis Jacquet et Albert Mamy. Très bien !

M. Gilles de Robien. Si 71 p. 100 des femmes ayant un enfant travaillent, ce taux passe à 35 p. 100 pour les mères de trois enfants et chute encore à 25 p. 100 si l'enfant est très jeune. La comparaison de ces chiffres montre que, si les mères de famille aspirent à interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants, elles n'en ont pas véritablement la possibilité en raison de la chute de niveau de vie qui en résulterait.

La nouvelle aide parentale d'éducation favorise l'arrêt de travail de la mère de famille ayant des revenus modestes.

Cette mesure va vers la reconnaissance d'un véritable statut de la mère, en élargissant l'attribution de cette A.P.E. aux femmes ayant travaillé deux ans durant les dix années précédant la naissance.

Seulement 25 p. 100 des mères de trois enfants touchaient l'ancienne A.P.E. Elles seront bien davantage à la recevoir, mais il serait souhaitable d'étendre un jour cette mesure à toutes les mères de famille de trois enfants sans critère de travail.

M. Denis Jacquet. Très bien !

M. Gilles de Robien. Par ailleurs, l'A.P.E. devrait aussi entraîner une ouverture des droits à la retraite plus souple pour toutes les mères de famille. Ce droit leur revient, car elles se consacrent à l'éducation des enfants, à l'investissement démographique indispensable aux retraites de tous. Il convient aussi de faciliter leur réinsertion professionnelle ; prise en charge des frais de stage, suppression de la limite d'âge pour les concours administratifs, etc.

L'allocation de garde à domicile permet maintenant de rétablir une certaine égalité financière entre les différents modes de garde.

Cette allocation est versée aux familles qui ne mettent pas leurs enfants à la crèche ou chez une assistante maternelle - et ce quel que soit le rang de l'enfant, jusqu'à sa cinquième année.

Cette mesure permet d'alléger le travail des assistantes maternelles et d'augmenter le nombre de places disponibles dans les crèches.

M. Denis Jacquet. Très bien !

M. Gilles de Robien. Pour arriver à une véritable liberté de choix, il faudrait étendre cette mesure aux mères de famille ayant décidé d'éduquer elles-mêmes leurs enfants. En incitant ainsi les mères de familles à rester chez elles, on libérerait de nombreux emplois...

Mme Martine Frachon. C'est clair !

M. Gilles de Robien. ... ainsi que des places dans les crèches.

MM. Denis Jacquet et Gérard Trémège. Très bien !

M. Gilles de Robien. Et l'économie réalisée auprès des Assedic et des crèches pourrait être réemployée à cette allocation.

M. Charles Revst. Tout à fait !

M. Gilles de Robien. Des modalités élargies d'aide parentale d'éducation, une véritable allocation de garde à domicile, ces mesures vont dans le bon sens et constituent un coup d'arrêt à la baisse des prestations familiales. Mais alors, pourquoi avoir laissé inscrire dans la loi de finances de 1987 une ligne budgétaire de 200 millions de francs pour le remboursement de l'I.V.G. ? Tandis que les femmes ayant de faibles ressources bénéficieraient toujours de l'assistance médicale gratuite et que le remboursement des avortements thérapeutiques ne serait pas remis en cause, pourquoi, alors que vous souhaitez aider la famille, ne pas réemployer ces 200 millions de francs en sa faveur, au lieu de favoriser le refus de la vie ? Une société de liberté doit favoriser les valeurs de vie.

Mme Yvette Roudy. Ça ne passe pas !

M. Gilles de Robien. Autre problème : celui des grands enfants. Par l'ensemble des mesures contenues dans votre projet, vous favorisez la naissance du troisième enfant. C'est bien, mais il semble que vous n'avez pas pris en compte la

suite. Or c'est à partir de l'adolescence que le surcoût occasionné par un enfant d'une famille nombreuse est élevé. Ne pensez-vous pas que si des familles encouragées par vos mesures décidaient une troisième naissance, la perspective de ce surcoût à venir les en dissuaderait ? Je vous demande, madame le ministre, d'envisager très rapidement, et au plus tard dans le budget de 1988, une aide accrue pour les familles dont les enfants atteignent l'âge où les études, les transports, l'habillement et la nourriture sont une charge sans commune mesure avec celle de l'âge du couffin et du lait en poudre. Si votre projet contient des mesures encourageantes, ne sous-estimez pas les hésitations des parents en face des perspectives d'avenir.

Un mot sur la politique fiscale. Le Gouvernement a décidé, dans le budget de 1987, que chaque enfant à partir du troisième compterait pour une part entière de quotient familial, et c'est une bonne chose. Il aurait fallu supprimer le plafonnement de ce quotient instauré par la loi de finances, d'inspiration socialiste, en 1982. Ce plafonnement revient à taxer plus lourdement, à revenus égaux, les personnes aisées ayant des enfants que celles qui n'en ont pas.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Gilles de Robien. En d'autres termes, maintenir ce plafonnement revient à moins encourager les personnes aisées à avoir des familles nombreuses que les autres. C'était cela la notion de l'égalité socialiste.

M. Albert Mamy. Eh oui !

M. Gilles de Robien. Quant à la suppression des discriminations entre couple marié et couple non marié, elle n'est pas encore réalisée. On arrive toujours à un cumul de parts fiscales plus avantageux pour les personnes non mariées.

M. Albert Mamy. C'est anormal !

M. Gilles de Robien. Certes, la difficulté provient du fait que le droit fiscal ne connaît aucun moyen de distinguer les célibataires vivant seuls, isolés, des personnes non mariées vivant ensemble. Mais une égalité devant l'impôt, à revenus identiques, est indispensable entre couple marié et couple non marié. Chacun doit pouvoir choisir en toute liberté entre les avantages et les inconvénients que lui procure chaque situation. Mais à revenus identiques, on ne doit pas bénéficier d'avantages supérieurs quand on est concubins que lorsqu'on est mariés.

M. Albert Mamy. Très bien !

M. Gilles de Robien. Une part pour le premier enfant des concubins, une demi-part pour le premier enfant des couples mariés : ce n'est pas normal.

M. Denis Jacquat. Entièrement d'accord !

M. Gilles de Robien. Sans porter de jugement de valeur, je constate que le concubinage, avantageux sur le plan fiscal, n'est pas favorable à la natalité. La politique actuelle du quotient familial joue contre elle.

La solution que je préconiserais pour les familles de trois enfants et plus serait d'attribuer une demi-part supplémentaire pour les enfants de rang un et deux à partir de la seizième année, et ce tant qu'ils sont à charge.

M. Albert Mamy. Ce serait bien !

M. Gilles de Robien. Cette mesure permettrait de consolider les budgets des familles nombreuses à un âge où l'enfant représente une charge élevée, comme on l'a vu tout à l'heure.

M. Denis Jacquat. Très bien !

M. Gilles de Robien. Sous ces réserves, il faut reconnaître que l'effort consenti par le Gouvernement est sensible. La réforme des prestations familiales, le souci d'un régime fiscal plus favorable aux familles sont bien des conditions de l'avenir démographique de la France.

Mais des conditions seulement, car une réelle politique de la famille ne passe pas uniquement par ces mesures fiscales ou des prestations sociales.

Cet impératif du « tout pour la famille » doit être intégré dans d'autres actions et discussions de l'Etat. L'environnement dans lequel évolue la famille doit changer, et il convient d'envisager une politique globale, une véritable politique de la famille, qui couvre tous les aspects de la vie.

J'en citerai deux exemples : la politique du logement et la politique du patrimoine.

Souvent, la venue du troisième enfant entraîne quasi obligatoirement la recherche d'un logement plus grand ; or le parc de logements sociaux est très insuffisant pour les familles de trois enfants ou plus.

M. Charles Revet. C'est vrai !

M. Gilles de Robien. Construit-on des petits logements parce que les familles sont peu nombreuses, ou les familles sont-elles peu nombreuses parce qu'elles risquent de connaître un problème de logement ?

Mme Martine Frachon. C'est la deuxième hypothèse qui est juste !

M. Charles Revet. Les deux !

M. Gilles de Robien. L'agrandissement du logement avec l'arrivée d'un enfant supplémentaire et éventuellement le maintien au sein du foyer d'une personne âgée devraient être possibles si, dès la conception, dans les programmes de logements neufs ou les opérations de réhabilitation, on prévoyait des juxtapositions d'appartements de type F1, F2, F3 ou F4 qui puissent être réunis. Ces appartements, modulables en fonction de l'évolution de la famille, aideraient à une solidarité familiale entre générations et résoudraient bien des problèmes à des coûts probablement inférieurs. Les grands-parents trouveraient un rôle traditionnel dans la garde de leurs petits-enfants et pourraient être mieux pris en charge par leurs enfants lorsque leur dépendance deviendrait trop étroite.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur de Robien !

M. Gilles de Robien. Je pourrais citer également la politique de l'éducation à l'égard de la famille. A quand la suppression totale de la carte scolaire ? A quand l'attribution du ticket scolaire ? Nous pourrions aussi étudier des mesures propres à valoriser l'image de la famille plutôt que de laisser s'étaler sur les murs ou sur l'écran la famille idéale symbolisée toujours par un couple et un enfant -, au mieux, deux.

Malgré tous vos efforts, madame le ministre, qui vont dans le bon sens, il faut que la France, si elle veut relever le défi de sa pérennité, adopte très rapidement une vraie politique globale de la famille.

Puisse votre loi permettre d'obtenir les 15 p. 100 de naissances qui nous séparent de la ligne de simple survie ! Puisse-t-elle être le départ d'une grande politique familiale qui permettrait de supprimer totalement l'effet de seuil économique du troisième enfant et qui permettrait d'aboutir à la reconnaissance du statut de toute mère de famille qui choisit d'élever elle-même ses enfants, sans condition de ressources ni de travail antérieur ! Et puisse-t-elle relancer à la longue une image de la famille dans un environnement culturel et matériel rayonnant ! Vous détenez, madame le ministre, le plus beau des ministères : celui de la famille.

M. Charles Revet et M. Denis Jacquat. Très bien !

M. Gilles de Robien. Faites-en le ministère du redressement familial. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Madame le ministre, je suis d'accord avec vous...

M. Charles Revet. C'est déjà un point positif !

M. Jean-Pierre Sueur. ... sur le fait qu'il doit exister une politique de la famille qui ne se réduise pas à une redistribution, laquelle relève finalement de la fiscalité. Mais cette politique de la famille ne doit pas aboutir à accroître les inégalités et les injustices.

M. Albert Mamy. Ce n'est pas le cas !

M. Jean-Pierre Sueur. C'est précisément le cas du texte que vous nous présentez, madame le ministre,...

M. Michel Delabarre. Pas de chance !

M. Jean-Pierre Sueur. ... et je voudrais le démontrer rapidement.

Je lisais, voici quelques jours, un journal qui n'est pas habituellement le porte-parole du parti socialiste.

M. Bernard Debré, rapporteur. Parce qu'il y a un journal porte-parole du parti socialiste ?

M. Jean-Pierre Sueur. Il s'agit du journal financier *Les Echos*. J'y ai trouvé un excellent article sur votre projet de loi.

Il y est notamment écrit : « Par quelque bout qu'on les prenne, les réformes de Mme Barzach semblent en effet favoriser les familles relativement aisées, au détriment de celles qui disposent d'un revenu modeste. »

Et, un peu plus loin, on lit : « Il n'en reste pas moins que les mesures sociales proposées vont dans le sens d'une égalité de traitement quel que soit le revenu et rompent complètement sur ce point avec la politique du gouvernement socialiste. »

M. Bernard Debré, rapporteur. Eh bien oui !

M. Jean-Pierre Sueur. Ce jugement est parfaitement lucide et tout à fait exact.

Vous rompez, madame le ministre, avec la politique du gouvernement socialiste car vous traitez de la même façon des familles qui sont dans des situations très différentes. C'est en cela que votre politique familiale renforce les inégalités et les injustices.

M. Bernard Debré, rapporteur. Ça, alors, c'est vraiment extraordinaire !

M. Gilles de Robien. C'est un raisonnement tordu !

M. Jean-Pierre Sueur. On pourrait citer de nombreux exemples.

Je me référerai à cet égard au jugement porté par l'association « Aide à toute détresse - quart monde » sur ce que vous décidez pour l'allocation parentale d'éducation. Je cite : « Cette amélioration est insuffisante pour toucher les femmes du quart monde : environ 15 p. 100 seulement ont la chance d'avoir été salariées, surtout depuis la montée du chômage. » Ces femmes-là ne bénéficieront pas de vos mesures !

S'agissant de l'allocation de garde à domicile, cette association déclare : « Quand les femmes du quart monde parviennent à avoir un emploi, elles ont un salaire si bas qu'elles n'ont pas de quoi engager une employée à domicile. » C'est si évident que vous avez déclaré vous-même, madame le ministre, que votre projet avantagerait les cadres. Or, s'il favorise les cadres, il faut bien que, en compensation, il défavorise d'autres catégories sociales ! C'est exactement ce qui se passe : les femmes du quart monde ne bénéficieront ni de votre première ni de votre deuxième mesure.

Pour ce qui est de la troisième mesure, la suppression du cumul de deux A.J.E., j'ai pris connaissance avec un vif intérêt de l'une de vos déclarations à ce sujet. Pour vous, cette allocation est « mal connue des familles, et occasionne des ressauts de revenus incompréhensibles. »

Là aussi, je note la réaction du mouvement A.T.D. - quart monde : « Quand on a, par exemple, deux bébés de moins de trois ans, toucher une seule allocation au lieu de deux, ce sera une chute de revenus » - ce que vous appelez, dans la stylistique qui caractérise votre discours, un « ressaut de revenus ». Ce ressaut est incompréhensible.

Mme Michèle Barzach, ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille. C'est plutôt un « pic ».

M. Jean-Pierre Sueur. Je crains, madame le ministre, que les femmes qui se trouvent dans cette situation ne comprennent mal ce que signifie ce « ressaut de revenus ».

M. Michel Hannoun. Quel misérabilisme, monsieur Sueur !

M. Jean-Pierre Sueur. Mon cher collègue, on a le droit, si on le souhaite, de défendre, de cette tribune, les plus défavorisés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Hannoun. Quelle hypocrisie !

M. Jean-Pierre Sueur. Si vous ne le souhaitez pas, monsieur Hannoun, c'est votre problème. Mais nous, nous savons de quel côté nous sommes.

M. Michel Delebarre. Très bien !

M. Gilles de Robien. Vous n'avez pas le monopole du cœur !

M. Michel Hannoun. Ce n'est pas sérieux, monsieur Sueur !

M. le président. Mes chers collègues, M. Sueur a seul la parole.

M. Jean-Pierre Sueur. La suppression du complément familial maintenu, c'est 110 000 familles placées dans une situation plus difficile, c'est 900 millions de francs de moins qui leur sont affectés.

La suppression du cumul de l'A.J.E. aboutira à 1 800 millions de francs de moins pour les familles qui en bénéficiaient.

La suppression de la prime de déménagement lésa 300 000 familles ; cela représentera 210 millions de francs de moins pour ces familles.

Vous prétendez que votre objectif est l'amélioration de l'habitat et que, par vos mesures, il est largement atteint. Allez le dire aux familles qui désormais ne bénéficieront plus de cette prime de déménagement !

Au total, vous allez réaliser, en cumulant toutes vos mesures, une économie de 6 670 millions de francs qui sera répartie d'une manière qui n'est absolument pas neutre, puisque les familles de trois enfants, dont le revenu est supérieur à 14 000 francs par mois, bénéficieront d'un avantage supplémentaire de neuf cents francs. Ces chiffres sont exacts, et vous ne les contestez pas. Cela dit, il est évident, patent, que cette redistribution lèse les plus défavorisés.

Pour terminer, je voudrais ajouter quelques mots sur la priorité que vous affichez à l'égard du troisième enfant pour essayer de montrer que celle-ci est quelque peu illusoire. A cet égard, je ferai deux citations.

La première est de M. Bichot, président de la fédération des familles de France, qui a écrit dans *La Croix* : « La philosophie sous-jacente à cette suppression - du complément familial - paraît être la suivante : concentrer les prestations sur la venue du troisième enfant, quitte à les réduire pour les familles dont la constitution est achevée. Ainsi certains commerciaux appâtent-ils le client par de gros rabais, en sacrifiant le service après-vente. Les gestionnaires s'accordent pour dire que ce n'est pas ainsi qu'on réussit à long terme dans les affaires. » Ce n'est pas moi qui parle, c'est le président de la fédération des familles de France.

M. Bernard Debré, rapporteur. Ce n'est pas mieux !

M. Jean-Pierre Sueur. M. Bichot a tout à fait raison : vous vous lancez, en quelque sorte, dans une politique du prix d'appel sur le troisième enfant. Mais c'est absurde, parce que, comme vous le savez, pour avoir un troisième enfant, il faut, par définition, en avoir déjà deux autres. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Bernard Debré, rapporteur. Et pour en avoir un deuxième, il faut en avoir un !

M. Jean-Pierre Sueur. On ne peut pas choisir *a priori* le troisième enfant comme l'on fait un choix entre plusieurs situations équivalentes. Autrement dit, il faut prendre le problème dans son ensemble. La manière dont vous traitez uniquement la question du troisième enfant risque de se retourner contre vos intentions.

Et je trouverai une confirmation de mes propos dans un article paru dans la lettre de l'U.N.A.F.

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. C'est une revue de presse, ce n'est plus une intervention.

M. Jean-Pierre Sueur. Madame le ministre, dans un débat sur la famille, il est bon de se référer aux propos des plus hauts responsables des organisations familiales de ce pays.

M. Michel Hannoun. Elles ont approuvé le « plan famille ».

M. Jean-Pierre Sueur. M. Burnel, le président de l'U.N.A.F., écrit : « S'il est de simple justice de réactiver les mesures en direction des familles nombreuses, on ferait néanmoins un mauvais pari, du seul point de vue démographique, en restreignant l'effort sur le premier et sur le deuxième enfant... » - ce que vous faites - « ... car c'est seulement dans la mesure où ceux-ci auront été vécus dans la confiance et dans la joie que leurs parents concrétiseront leur souhait d'avoir un troisième enfant. » Il ajoute : « L'ouverture de droits égaux pour chaque enfant - justifiés par l'égalité des droits reconnus à toute personne - rejoint concrètement une saine analyse des conditions indispensables pour renouer avec un taux de fécondité répondant au simple remplacement quantitatif de la population. »

Eh bien, oui ! nous plaçons, avec M. Burnel, pour l'égalité entre les enfants. Tous les enfants doivent être traités, considérés de la même manière. Nous ne pouvons accepter cette discrimination que vous introduisez par cette prétendue politique en faveur du troisième enfant, laquelle risque d'ailleurs de se retourner contre vos intentions.

Pour que votre projet soit crédible, madame le ministre, vous devriez revenir sur trois dispositions.

M. le président. Concluez, monsieur Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Je conclus, monsieur le président.

D'abord, il faudrait rétablir la prime de déménagement, dont personne dans cette assemblée n'a compris les raisons de la suppression.

Ensuite, il conviendrait de rendre de nouveau possible le cumul des A.J.E., afin d'établir une égalité entre les enfants d'une même famille.

Enfin, vous devez de nouveau permettre le cumul entre l'A.P.E. et l'A.J.E.

Une vraie politique familiale ne tourne pas le dos à la justice et elle a confiance en l'avenir. Votre projet et l'action de ce gouvernement ne créent aucune de ces deux conditions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur. Je vous demande d'être bref afin de ne pas trop allonger le débat.

M. Bernard Debré, rapporteur. Il doit y avoir des problèmes de communication dans le groupe socialiste. En effet, selon Mme Roudy, si l'A.P.E. n'atteint environ que 1 600 francs, c'est parce qu'elle est cumulée avec l'A.J.E. Or, vous, vous nous dites qu'il faudrait rétablir le cumul.

Mme Martine Frechon. Mme Roudy n'a jamais dit cela !

M. Bernard Debré, rapporteur. Mais si, elle a fait ce calcul !

Il y a là quelque chose qui m'échappe !

M. le président. Mes chers collègues, prenez patience, vous aurez tout le temps d'approfondir cette question lors de l'examen des articles !

M. Jean-Pierre Sueur. Absolument !

M. le président. Ne faites pas attendre les orateurs.

La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Madame le ministre, l'analyse du plan famille que vous nous présentez a déjà été faite longuement, et je ne veux pas y revenir dans le peu de temps qui m'est imparti.

L'augmentation et l'extension de l'allocation parentale d'éducation, les progrès vers l'alignement des régimes fiscaux des couples mariés et concubins, la demi-part supplémentaire à partir du quatrième enfant, le doublement de la déduction pour frais de garde sont autant de mesures favorables à la famille, que je ne peux qu'approuver.

Mais permettez-moi de dépasser le plan famille pour 1987 et d'envisager l'avenir à plus long terme. Permettez-moi d'appeler votre attention - voire de tirer la sonnette d'alarme - comme d'autres orateurs l'ont fait avant moi sur les perspectives démographiques.

Je ne citerai pas de chiffres, et je me bornerai à reprendre les termes de Pierre Chauvu : « Nous commençons à vivre un épisode unique sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Il y a vraiment quelque chose de nouveau, d'insolite, qui ne risque pas de se reproduire, car la stérilité n'est pas héréditaire. »

Il est tout juste encore temps, à mon avis, de redresser la barre. Et vous ne le pourrez qu'en proposant à notre pays au plus vite, c'est-à-dire dans les mois à venir, une politique globale de la famille qui échappe à l'aspect ponctuel et parcellaire d'une politique au coup par coup, trop souvent imprécise et contradictoire.

M. Gilles de Robien. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Cette politique globale nous a été promise en décembre 1974 au moment du vote de l'I.V.G., mais aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis lors ne l'a mise en place et nous l'attendons toujours.

M. Gilles de Robien. C'est vrai !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Le motif invoqué, année après année, est l'insuffisance des ressources budgétaires. Il est vrai que cette politique implique de gros investissements financiers. Plus l'enfant se fait rare, plus il coûte cher !

M. Henri Bayard. Très juste !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. La politique nataliste est une loi d'airain. Mais soyons lucides, il s'agit d'un problème de vie ou de mort pour notre société. Il est urgent d'avoir une volonté claire et cohérente de la famille, d'avoir une vision stratégique d'une relance durable de la démographie et de s'y tenir.

La chute de notre natalité est un phénomène complexe, à la fois fruit d'une désespérance profonde et de conditions matérielles jugées défavorables. Il faut que le Gouvernement s'attaque sérieusement à ces dernières, et notre inquiétude face à l'avenir sera moins forte.

Je verrais pour ma part deux axes principaux à cette politique. Le premier consiste à revaloriser le pouvoir d'achat des couples avec enfant pour qu'il soit sensiblement le même que celui des couples sans enfant à salaires égaux.

M. Gilles de Robien. Très bien !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Cette revalorisation doit se faire, quel que soit le nombre d'enfants, et ce jusqu'à ce que ces derniers soient financièrement indépendants. Nous en sommes loin aujourd'hui.

Le niveau de vie d'une famille de trois enfants est en gros moitié moins élevé que celui d'une famille sans enfant ayant les mêmes revenus. Quoi d'étonnant, alors, que pour 86 p. 100 des Français l'insuffisance des ressources est le motif principal au refus du troisième enfant.

Les prestations familiales, qui avaient à l'origine un objectif de compensation, sont devenues progressivement un simple élément d'assistance sociale, notoirement insuffisant.

Le second axe de cette politique englobe toutes les mesures favorisant le libre choix pour l'un des conjoints de travailler ou de rester à la maison pour élever les enfants. Ces mesures doivent être très souples et très adaptées pour qu'il n'y ait pas affrontement mais complémentarité entre le travail professionnel et les responsabilités familiales.

L'allocation parentale d'éducation telle que vous la concevez, madame le ministre, va dans le bon sens, mais, à mes yeux, elle n'est qu'une première étape.

M. Gilles de Robien. C'est exact !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Elle devra être proposée dans un avenir proche dès le deuxième enfant, car, lui aussi, est de plus en plus menacé. Elle devra être étendue aux familles où le conjoint s'occupant des enfants n'a pas travaillé antérieurement et prolongée au-delà de trois ans. Enfin, il faudra envisager l'ouverture d'un droit à la retraite.

À côté de ces deux axes principaux, une politique familiale globale comporte, bien sûr, d'autres aspects.

M. le président. Veuillez conclure, madame.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Citons pour mémoire le logement, la sensibilisation des jeunes aux valeurs irremplaçables de la famille et à son rôle essentiel dans notre société, sujets qui ont été longuement développés par notre collègue de Robien.

Poursuivez, madame le ministre, votre effort en faveur de la famille. Je serai à vos côtés dans la mesure où cet effort sera replacé dans un ensemble cohérent et efficace. Je suis consciente que cette politique globale de la famille demandera de gros efforts financiers au Gouvernement, mais elle est aujourd'hui, plus que jamais, comme l'a dit maintes fois Raymond Aron, « la nécessité première de l'avenir de la France ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Hanoun.

M. Michel Hanoun. Un auteur américain demandait souvent : quelle est la différence entre un homme politique et un homme d'Etat ? La réponse fusait sans hésiter : l'homme politique travaille pour les élections ; l'homme d'Etat travaille pour les générations. Vos préoccupations confinent, madame le ministre, s'il en était besoin, votre sens de l'Etat.

Vous abordez la politique familiale sous trois angles essentiels : les prestations, la fiscalité, l'environnement socioculturel. Voilà bien la volonté qui sous-tend votre projet de loi.

Votre plan famille est bon et mérite d'être soutenu. Il représente un effort significatif de la volonté du Gouvernement - plus de 6,6 milliards de francs - et une intention dynamique au service d'une politique globale de la famille. En fait, il faut le saluer comme l'expression de ce que j'appellerai les racines d'une nouvelle volonté.

Mais mes préoccupations sont, par ailleurs, tournées vers l'avenir. En l'an 2015, un Français sur quatre aura soixante-cinq ans. Alfred Sauvy note d'ailleurs que notre système de retraite, assis sur la répartition ou sur la capitalisation, exige de toute évidence le concours d'un nombre suffisant de producteurs de richesses.

Dans le rapport publié par le commissaire au Plan, M. Guillaume, il est annoncé que, dans vingt ans, les retraites devront, faute de pourvoyeurs, être amputées de 40 p. 100.

Sur tous les bancs de cette Assemblée, on proclame la nécessité d'assurer les investissements pour demain. Eh bien, rappelons-nous simplement que le premier investissement c'est la vie, que le premier investisseur de la nation c'est la famille. C'est pourquoi politique démographique et politique familiale sont intimement mêlées.

Les enquêtes d'opinion, les sondages confirment, d'une part, que la famille est au premier rang des préoccupations, des institutions comme des valeurs et, d'autre part, que le désir d'avoir des enfants reste très fort. La dernière lettre de l'U.N.A.F. s'en fait l'écho.

Et pourtant l'hiver démographique concerne la France autant que l'Europe. Et pourtant la famille d'aujourd'hui, si elle reste une valeur - et même une valeur refuge - a changé de modèle.

La famille se transforme. Elle est au cœur des zones sensibles du changement social. En ce domaine, mieux qu'en d'autres, la cohabitation ça marche peut-être ! Personne ne conteste la régression du mariage et l'extension, à sa place, du concubinage. Parallèlement, le nombre des divorces augmente : 30 p. 100 des mariages se terminent aujourd'hui par un divorce. Le syndicat des femmes chefs de famille devient le syndicat des familles monoparentales !

Bien sûr, c'est toujours *a posteriori* qu'on peut analyser les causes qui ont contribué à ce qu'Evelyne Sullerot appelle « la crise de l'engagement conjugal » : la prospérité ; la généralisation des revenus individuels tirés du travail, au lieu d'un patrimoine exploité en commun ; la délégation à l'Etat de la protection sociale ou des solidarités les plus élémentaires que naguère on attendait du mariage et de la famille ; la division entre sexualité et procréation ; l'affaiblissement des églises et surtout la montée en flèche des valeurs individualistes. Chacun est à la recherche de son propre épanouissement et ne cherche pas à fonder une structure, une famille.

Dans ce cadre, le premier enfant n'est plus vécu que comme la preuve que l'on est individuellement capable de se reproduire, et il rassure. Le deuxième apparaît seulement comme le complément social de l'équilibre du premier. Quant au troisième, quand il n'est pas un accident, il pose consciemment le problème du choix : deuxième salaire ou troisième enfant.

J'arrête là ma description. Mais que n'entend-on à propos des familles de cinq ou six enfants ? Quand il s'agit de familles d'origine étrangère, les choses s'expriment d'une

manière que je réprovoe. Nombre de nos concitoyens, avant de reprocher à d'autres le nombre de leurs enfants, feraient mieux, bien souvent, de commencer par donner eux-mêmes l'exemple !

Ainsi donc, l'enfant ne représente plus un élément de valeur humaine. Il est vécu, consciemment ou inconsciemment, au minimum comme une interrogation permanente, au maximum comme un handicap. « A quoi bon avoir des enfants pour en faire de futurs chômeurs ? » entend-on le plus souvent. On serait tenté de répondre de manière aussi réductrice : si vous n'avez pas d'enfants, qui va payer vos retraites ?

On assiste à une sorte d'acceptation fataliste d'une situation économique, à une forme d'« éloge de la stérilité », comme l'écrit Alfred Sauvy. Au fond, c'est une façon de sous-estimer la valeur de l'homme dans notre société qui nous amène à mal l'utiliser.

Je rappellerai une vieille formule bien connue des latinistes comme des juristes : *Quid leges sine moribus ?* - Que sont les lois sans les mœurs ? Les lois doivent être adaptées à la société qu'elles entendent organiser. Faute de quoi, elles sont condamnées sans appel à une désuétude iatrogène.

C'est ce qui est en train de se produire pour l'impôt sur le revenu par le biais du quotient conjugal comme du quotient familial. La législation fiscale directe est appliquée à une population qui n'a plus les mêmes habitudes, encore moins les mêmes comportements économiques et sociaux que ceux pour lesquels elle avait été promulguée tout de suite après guerre.

Le décalage entre la loi et les mœurs s'accroît chaque année, favorisant ainsi l'individualisme par rapport à la famille. Il fallait y trouver remède.

L'Etat doit certes respecter la liberté individuelle, le droit fondamental à disposer de sa personne, mais il doit être un partenaire et non un complice. La loi de finances rectificative de 1986 comme le projet de loi de finances pour 1987 sont sur ce point exemplaires en ce sens qu'ils réduisent les distorsions fiscales entre les couples mariés et les couples non mariés et aident mieux les familles qui décident d'avoir des enfants. Il faudra poursuivre cet effort d'harmonisation, et tout simplement de justice.

Politique familiale et politique fiscale ne font pas toujours bon ménage : la première concerne l'avenir, la seconde les douze mois qui viennent. Il faut rendre à chacune son rôle. La politique familiale intéresse toutes les familles sans autre forme de distinction. La politique fiscale a pour vocation de promouvoir les solidarités verticales. La politique sociale - domaine dans lequel je dénonçais tout à l'heure le misérabilisme de notre collègue Sueur - a pour vocation de soutenir notamment les plus défavorisés.

Le plan famille est un premier pas dans ce domaine. Par ailleurs, les amendements présentés par Bernard Debré, notre rapporteur, sont tout à fait positifs. Je souhaite, pour ma part, que puisse être déduite du revenu des familles la totalité des dépenses liées à la garde des enfants à domicile et au travail effectué à domicile par des personnes qui soulagent ainsi la mère de famille devant ou voulant travailler à l'extérieur - cette situation est beaucoup plus fréquente qu'il n'y paraît et concerne en fait toutes les catégories sociales. Une telle disposition permettrait d'encourager à la création de plusieurs milliers d'emplois, même à temps partiel, et, pour le moins, ferait apparaître au grand jour de nombreux emplois dissimulés.

Par ailleurs, si la loi doit s'adapter aux mœurs, c'est bien dans le domaine de l'environnement socioculturel de la famille que l'effort à faire est le plus important. La société était autrefois marquée par un rationalisme à la Descartes et le mari et père de famille était le seul contribuable du foyer fiscal. Les choses ont aujourd'hui beaucoup évolué. Comment ne pas évoquer rapidement l'évolution de la place de la femme dans la société, et d'abord dans la famille, et ne pas l'approuver comme la marque d'un progrès nécessaire et positif ? La fonction parentale est aujourd'hui devenue la référence mais il faut éviter de passer d'un monde fait par des hommes, pour des hommes, à un monde où les valeurs seraient marquées par un féminisme étroit aussi dangereux qu'un familialisme recroquevillé ; sur ce point, je ne fais que citer M. Burnel, président de l'U.N.A.F. Il me paraît dans cet esprit indispensable que l'enfant, en tant qu'individu, soit lui

aussi pris en compte dans une politique familiale globale. A quoi servent l'électronique, les satellites, les machines, le synchrotron s'ils misent paradoxalement sur la vieillesse ?

Les droits de l'enfant, sa promotion, son environnement, son épanouissement, sa formation, voilà bien ce qui pourrait constituer le cœur d'une prochaine loi-cadre sur la famille, qui devra être définie lorsque les équilibres financiers de notre pays seront totalement rétablis.

Par ailleurs, faciliter l'adoption d'enfants, y compris pour les personnes seules, donner un environnement législatif aux techniques nouvelles de procréation, c'est aussi une attente de nombreux Français qui souhaiteraient consacrer leur vie à un ou plusieurs enfants et ne le peuvent pas. Aux handicaps de la nature, il ne faut pas ajouter les handicaps de complications administratives.

Ainsi aura-t-on répondu à l'impérieuse nécessité d'une politique nataliste active en même temps qu'à la volonté exprimée non plus d'un modèle de famille nombreuse, mais bien d'abord, selon la merveilleuse expression de Robert Debré, d'une famille heureuse. La famille heureuse répond non à des normes égalitaires mais à des pratiques de vie où l'enfant, quel que soit son rang, a sa place.

L'enfant, véritable assurance-vie de la nation, devrait pouvoir bénéficier d'un statut social reconnu. En termes budgétaires, cela signifie que la famille doit savoir qu'elle bénéficie des mêmes attentions, de la même place et des mêmes moyens que la défense ou la sécurité.

Paul Reynaud disait qu'un bon ministre des finances, ce n'est pas quelqu'un qui laisse beaucoup d'argent dans les caisses de l'Etat mais celui qui laisse à son successeur plus de contribuables qu'il n'en a trouvés en arrivant. C'est une philosophie tournée vers la seule querelle qui vaille, celle de l'homme. Je sais, madame le ministre, que c'est là votre plus grande préoccupation. C'est d'ailleurs celle qui nous unit et donne au plan que vous nous présentez tout son sens. Notre approbation n'en est que plus enthousiaste. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à Mme Gisèle Stiévenard.

Mme Gisèle Stiévenard. Il est aisé, hélas ! trop aisé, de montrer à partir d'exemples précis combien le dispositif que vous nous présentez, madame le ministre, ne mérite pas l'appellation de « plan famille ».

Ce qui retient l'attention, c'est le caractère volontairement injuste et inégalitaire des principales mesures contenues dans le projet de loi. Celles-ci favorisent les familles aisées en supprimant des droits et des allocations versées sous condition de ressources et dont bénéficiaient jusqu'à présent les familles à revenus moyens ou modestes.

Sont supprimés, je le rappelle, les primes de déménagement, les prêts aux jeunes ménages, le complément familial maintenu, le droit de cumuler plusieurs allocations « jeune enfant », le droit de cumuler l'allocation parentale d'éducation et l'A.J.E., le droit de percevoir une A.P.E. à mi-temps. Un million de familles seront ainsi pénalisées, 300 000 seulement seront avantagées.

L'argument démographique, tout à fait recevable, que vous mettez en avant est largement battu en brèche. Il est en effet illusoire de croire et de laisser croire qu'une minorité de familles peut redresser la natalité dans le pays. Or les familles d'un et deux enfants ne retiennent pas vraiment votre attention, excepté celles qui sont aisées et qui pourront recevoir l'allocation de garde d'enfant à domicile.

Les naissances rapprochées sont pénalisées. Elles étaient encouragées par le droit de cumuler plusieurs allocations jeune enfant. Vous supprimez cette incitation, rétablissant une pénalité absurde qui avait été opportunément supprimée grâce à l'adoption de la loi du 4 janvier 1985.

Avec la suppression du complément familial maintenu, vous mettez en difficulté les familles modestes. Seront touchées des familles dont les enfants atteignent seize ans sans poursuivre d'études ni accéder à une formation, comme c'est trop souvent le cas dans les familles les plus démunies. S'ils sont sans emploi, ces enfants restent à la charge de leurs parents.

Ce projet touche aussi les familles dont certains enfants sont placés pour des raisons sociales, sanitaires ou scolaires, ce qui arrive fréquemment dans les familles du quart monde.

Si vous refusez d'entendre le discours de solidarité de l'opposition, madame le ministre, acceptez au moins d'écouter les demandes d'un certain nombre d'organisations humanitaires et familiales, comme A.T.D.-quart monde, déjà citée, et l'U.N.A.F., qui estiment qu'il serait juste de renoncer à certaines des mesures contenues dans le projet de loi. Il est encore temps.

Je m'étonne que votre volonté affichée d'encourager la natalité vienne buter sur la dure réalité des mesures que vous avez la charge de mettre en œuvre.

Les démographes s'accordent pour constater qu'un des obstacles à la naissance d'un troisième enfant est la taille du logement. Une famille qui s'agrandit est confrontée à l'impératif du déménagement. Or que découvrons-nous dans votre arsenal de mesures ? La suppression de la prime de déménagement. Je rappelle que celle-ci est versée sous condition de ressources. Sa suppression pénalisera 300 000 familles aux revenus faibles ou moyens.

Cette mesure sera ressentie, notamment à Paris et en région parisienne, comme un handicap supplémentaire à l'adaptation déjà si difficile du logement à l'évolution de la famille. S'agit-il de décourager les familles les plus modestes ? Nous sommes fondés à le croire.

Les familles ne seront pas les seules perdantes de cette mesure. Les entreprises de déménagement risquent également de devoir licencier du personnel. Dans certains cas, elles verront leur chiffre d'affaires baisser de 20 p. 100. Le travail au noir va se développer. Qu'en pense M. Séguin, dont je regrette qu'il ne soit pas là ce matin ? Avez-vous bien mesuré les effets anti-économiques de votre projet ? On peut en douter.

Le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales partage visiblement ce constat si j'en juge par l'amendement qu'il a déposé visant à maintenir la prime de déménagement en cas de naissance de rang trois. Cette proposition va dans le bon sens, même si elle est à nos yeux insuffisante. Elle s'oppose à la logique qui a prévalu la semaine dernière, lors du vote de la loi de finances, au cours duquel le Gouvernement a fait adopter un amendement supprimant la prime de déménagement liée aux allocations de logement.

Sans doute vos amis politiques, monsieur Debré, ne partagent-ils pas votre préoccupation qui, sur ce point, rejoint la nôtre.

Il est vrai que les choix qui sous-tendent ce projet de loi révèlent par bien des aspects une conception dépassée de la famille mais aussi de la femme et de son rôle dans la société.

Supprimer la prise en charge du congé de naissance des pères, c'est aller contre le partage des rôles au foyer et un bon accueil de l'enfant.

Supprimer le droit de recevoir une allocation parentale d'éducation à mi-temps, c'est supprimer la possibilité de travailler à mi-temps avec un troisième enfant.

L'enjeu est de permettre aux parents de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle.

Au-delà, c'est toute l'action sur l'environnement quotidien des familles - urbanisme, logement, modes de garde, services - qui peut créer des conditions plus favorables à l'extension des familles.

Comme élue parisienne, je puis témoigner des difficultés persistantes rencontrées par les familles de deux ou trois enfants pour se loger dans la capitale. Nombre d'entre elles hésitent à accroître le nombre de leurs enfants ou sont contraintes de s'installer dans les départements de la petite et de la grande couronne.

Le projet du Gouvernement, loin d'atténuer les obstacles que rencontrent la majorité des familles, renforce les inégalités. La sélection que vous opérez entre les familles est injuste. Elle ne peut avoir d'effets bénéfiques sur la démographie. Elle s'inscrit dans le projet politique du Gouvernement auquel vous appartenez, qui exclut l'idée même de solidarité. Vous faites, madame le ministre, une politique clientéliste qui est le contraire d'une politique familiale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Lamant.

M. Jean-Claude Lamant. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, la position du groupe du R.P.R. face au plan famille a été fort bien définie hier par ma collègue Christiane Papon.

Nous sommes tout particulièrement sensibles, au rassemblement pour la République, au problème de la famille. Aussi je me réjouis que la politique familiale constitue une priorité pour le Gouvernement. Un priorité qui constitue d'ailleurs un élément de réponse au défi permanent auquel la famille et notre société sont confrontées en cette fin de XX^e siècle.

L'ensemble des mesures annoncées dans le projet de loi demande un effort financier considérable. Ce sont, avec les mesures fiscales adoptées durant la discussion budgétaire, quelque 6 milliards de revenus supplémentaires qui bénéficieront aux familles. Je m'en réjouis.

Fiscalité plus favorable à la famille, extension et revalorisation de l'allocation parentale d'éducation, création d'une allocation de garde d'enfant à domicile : vous avez fait le choix d'aides regroupées, d'un montant plus élevé, plutôt que d'aides dispersées et d'un saupoudrage. Vous avez eu raison. Dans cet esprit, la prime de déménagement est supprimée. Cela ne va pas, évidemment, sans poser quelques problèmes. Cette prime existait depuis 1948 et disons que les habitudes étaient prises.

Mise en place à l'origine dans un cadre bien défini, qui visait à encourager les familles modestes à faire le choix d'un logement plus salubre, plus vaste, plus confortable, la prime de déménagement a perdu en 1986 une partie de sa raison d'être.

Cependant elle existe jusqu'à maintenant. Elle n'a évidemment pas été instituée pour faire plaisir à la profession du déménagement, mais il n'en demeure pas moins qu'elle aide une partie non négligeable de cette profession à vivre.

Une étude fait d'ailleurs apparaître que 18 p. 100 des entreprises de déménagement, les plus petites, réalisent 60 p. 100 de leur chiffre d'affaires avec des déménagements indemnisés par la prime. Aussi, face à cette situation nouvelle, je souhaite que la date de suppression de la prime soit reportée de quelques mois. Le temps, pour les artisans et les petites entreprises, en particulier, de s'adapter et de faire face ; je suis persuadé qu'ils sauront le faire courageusement.

Cette mesure que je propose pourrait être gagée par la montée en charge progressive du plan famille, qui dégagerait, dans un premier temps, les disponibilités nécessaires.

Par ailleurs, madame le ministre, je souhaite comme vous favoriser la naissance du troisième enfant. Il me semble donc nécessaire que les familles bénéficiaires de l'A.P.L., de l'A.L.F. et de l'A.L.S. puissent continuer à recevoir la prime de déménagement après la naissance du troisième enfant ou d'un enfant de rang supérieur, pendant un an. C'est souvent dans ce cas précis que la famille choisit de déménager dans un logement plus grand. Ce serait donc une réponse significative à un besoin bien réel.

Dernière proposition : les bénéficiaires de l'A.L.S., les plus modestes donc - je pense à certaines personnes âgées, aux handicapés et aux jeunes travailleurs de moins de vingt-cinq ans - pourraient continuer à bénéficier de la prime de déménagement. Je souhaite que vous puissiez étudier cette suggestion. Ce serait là un effort de solidarité qui s'inscrirait tout à fait dans la politique du Gouvernement, soutenue par sa majorité. Vous le démontrez d'ailleurs en présentant ce projet de loi que les familles de notre pays attendaient.

Voici quelque temps, oser parler de la famille apparaissait à certains comme une idée passésiste, voire réactionnaire. Chacun se souvient, et Bernard Debré l'a rappelé hier, du fameux « Familles, je vous hais ! » D'ailleurs, n'avons-nous pas entendu une intervenante parler « d'un plan inspiré d'une idée dépassée de la famille » et « d'un relent d'ordre moral » ? Cela dénote un certain état d'esprit qui n'a pas encore disparu.

Remettons votre projet à sa vraie place. Il veut traiter le problème de la famille, répondre aux interrogations présentes, donner davantage de liberté de choix à la famille, inverser le cours actuel de la démographie.

A une certaine époque, bien révolue, l'Europe peuplait le monde. Ce n'est plus aujourd'hui son souci. Il faut pourtant lui montrer le chemin du renouveau. Ce chemin passe par une famille plus forte ; il garantira notre espace de liberté.

Les jeunes, ces derniers temps, refont confiance à la famille ; mieux, ils espèrent en la famille, tous les sondages le prouvent. Ne les décevons pas !

Nous voterons, madame le ministre, votre projet de loi, car il est bon. Il marque une étape déterminante de notre nouvelle politique familiale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à Mme Ginette Leroux.

Mme Ginette Leroux. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, j'ai le sentiment qu'il n'y a guère de compréhension entre nous et que nous menons un dialogue de sourds. Pourtant, le même souci nous anime et je ne rougis pas d'avoir des préoccupations démographiques. On a rappelé le cri de Gide : « Familles, je vous hais ! ». Moi, je dis : « Familles, je vous aime », surtout lorsqu'il s'agit de la mienne.

Le souci démographique ne date pas d'aujourd'hui. Depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs ont affecté d'importants crédits à l'aide aux familles. La famille est au cœur de toutes les sollicitudes. Il faut remettre les choses en place.

La famille est la cellule de base de notre société. Avec la crise, on a longtemps cru qu'elle allait voler en éclats. Des indications alarmantes faisaient état de divorces de plus en plus nombreux, d'une augmentation des familles monoparentales. Et si, tout simplement, la famille était en mutation ?

On ne peut concevoir la famille de la fin de notre siècle comme celle du XIX^e siècle. L'image de la femme exclusivement au foyer est désormais révolue. Aujourd'hui, la femme fait des études, elle aspire à un travail, à une certaine indépendance. Aujourd'hui aussi, près d'un tiers des Français refusent le mariage. Faut-il les condamner ? Je ne le crois pas. Chacun veut pouvoir vivre au large et avoir ses aises. Désresponsabilisation des individus ? Fuite devant les responsabilités d'homme et de femme face à la procréation ? Solution de facilité engendrée par un égoïsme accru ? La réponse est complexe. Et si, tout simplement, il y avait désir de vivre autrement ?

L'allongement de la durée de vie, le développement des moyens contraceptifs, l'insécurité de l'emploi ont modifié considérablement les mœurs et les mentalités. Comment s'engager précocement dans un mariage quand son univers est instable ? Le meilleur moyen de bâtir une union solide n'est-il pas de rechercher une relation de confiance préalable, que beaucoup concrétisent par l'expérience du concubinage, ce qui a pour effet de retarder, il est vrai, la naissance des enfants ?

La politique familiale des socialistes voulait respecter le libre choix des couples. Le gouvernement actuel - c'est inscrit dans le budget - va prendre des mesures qui feront de nouveau du mariage une institution privilégiée, notamment dans l'espoir de faire remonter la démographie. Rien à redire à cela !

Cependant, est-ce bien la seule et unique voie à suivre ? En effet, il faut souligner que la natalité ne dépend pas simplement et directement d'une allocation supplémentaire. Le désir d'un troisième enfant dépendra beaucoup de la façon dont aura été vécue la présence des deux premiers. Il dépendra - nous en avons déjà parlé - des facilités de logement, des possibilités d'accueil et de garde offertes par la collectivité. Ce sont les principaux aspects de la politique des gouvernements de gauche.

Sous le prétexte du réel problème posé par la baisse de la natalité - il est posé depuis 1965 - on prône le retour aux « valeurs traditionnelles », la mise en cause du droit à la maîtrise de la paternité et de la maternité, le thème inquiétant de la nécessité d'une forte natalité « française » pour faire contrepoids à l'émigration. Cela est inadmissible et témoigne d'une vision de la famille singulièrement réductrice et caricaturale. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

La démographie, comme le mariage, dépend essentiellement des mentalités. Celles-ci évoluent et le législateur doit évoluer avec elles. Sachons pour cela que les mentalités ne se changent pas par décret, surtout lorsqu'on prétend faire table rase des pratiques familiales du temps présent. Comme je l'ai entendu dire ici.

Ce point de vue sur l'évolution du couple, sur ce souci de la démographie me conduit directement à évoquer la politique familiale du Gouvernement et à montrer comment son « plan famille » n'est en réalité qu'un dispositif en trompe-l'œil, inégalitaire et antinataliste.

Oui, madame le ministre, avec le « plan famille » nous assistons à une redistribution inégalitaire des prestations familiales.

La réforme de l'allocation parentale d'éducation et la création d'une allocation de garde domestique ont du mal à cacher la suppression des primes de déménagement, des bonifications d'intérêts prises en charge par les caisses d'allocations familiales pour les prêts aux jeunes ménages, du remboursement aux employeurs des trois journées de congé accordées au père à la naissance d'un enfant, du complément familial maintenu et de la deuxième allocation au jeune enfant versée en cas de naissance séparée de moins de trois ans.

Le plan gouvernemental favorise un certain type de familles par la création de l'allocation de garde domestique. Cette disposition n'est pas condamnable en soi : elle ne l'est que parce que, de l'autre côté, le Gouvernement pénalise les familles qui bénéficient, sous conditions de ressources, des prestations annexes dont je viens de parler.

Il s'agit donc de mesures inégalitaires, mais aussi de mesures antinatalistes : interdire le cumul pénalise les naissances rapprochées et ne favorise pas, en conséquence, la natalité.

M. Bernard Debré, rapporteur. Non ! Cela ne pénalise pas les naissances rapprochées.

Mme Ginette Leroux. Je sais que tel n'est pas votre approche, mais, en tant qu'élue d'une municipalité dite à problèmes, concernant les jeunes et l'emploi, je connais la vérité.

De même, la suppression des prêts aux jeunes ménages n'encourage pas à la naissance d'un premier enfant. Elle va en tout cas aider à créer un réflexe collectif qui va nuire au nécessaire climat serein pour l'accueil des jeunes familles.

Le plan gouvernemental veut réaliser une redistribution des aides à la famille, avec un recentrage sur le troisième enfant, alors que la naissance du deuxième enfant est déjà problématique dans la société française actuelle.

Dans mon département, le Maine-et-Loire, qui a un des plus fort taux de natalité en France, la situation se dégrade peu à peu depuis une dizaine d'années. Cette situation est liée, pour une part, à la sous-scolarisation et à la sous-formation. Ce sera bientôt très préoccupant et le deuxième enfant ne sera pas forcément au rendez-vous. D'ailleurs, il ne l'est déjà pas toujours.

A notre époque, il ne suffit pas de se contenter d'aides financières pour stimuler la seule naissance. Il faut, au contraire, avoir de la politique familiale de ce pays une vision plus globale.

L'enfant grandit, or plus il devient un homme, plus les mesures financières lui font défaut, à lui comme à sa famille. Ainsi, l'élargissement de la contribution financière étudiante, dans les universités, n'est pas dans le même temps équilibrée par un élargissement du régime des bourses. Au moment où l'on parle de formation des jeunes, où l'on sait que le niveau qui permet avec « bon espoir » une qualification suffisante pour trouver du travail se situe au-delà du baccalauréat, peu de mesures incitatives sont données aux familles pour supporter leur coût.

Pourquoi ? Qu'allez-vous faire ?

Le « plan famille » du Gouvernement est dépourvu d'approche globale et cohérente de la famille. Il ne parle d'elle qu'en termes financiers, tout le caractère humain de la famille est passé sous silence, nulle réflexion n'est conduite sur la place de l'enfant, du jeune dans la société.

Pourtant, n'oublions pas que c'est surtout la façon dont le jeune aura vécu enfance et adolescence dans sa famille, dans notre société, qui le conduira librement à faire un choix que nous souhaitons.

Au total, cette nouvelle politique des prestations familiales est l'illustration d'un « plan famille » pour une part de régression et souvent d'injustice sociale, se traduisant par une baisse du pouvoir d'achat des familles, qui induira *a priori* deux conséquences dont je peux déjà mesurer les effets : le transfert sur les collectivités locales de ces familles au titre de l'aide sociale et le fait que les collectivités locales vont subir de plein fouet cette baisse de consommation immédiate que représentent les prestations familiales, par le biais du commerce et de l'artisanat. Beaucoup s'en préoccupent déjà.

Le Gouvernement fait beaucoup de bruit autour de ce qu'il appelle pompeusement le « plan famille » qui n'est, en réalité, pour une part, qu'une précarisation encore un peu plus accentuée des plus démunis. Cette politique familiale n'aura aucune incidence, j'en ai bien peur, sur une hypothétique reprise de la natalité, alors que je le répète, ce souci démographique est profondément le mien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Votre projet, madame le ministre, paraît acceptable et semble marquer un progrès. Je n'aurai pas de mal à le voter.

Mais le débat sur cette affaire est loin d'être clos. Chacun, dans cet hémicycle, a défendu ses conceptions avec conviction et d'une manière sympathique. Il me semble cependant que nous raisonnons, les uns et les autres, d'après d'anciennes données qui ne correspondent plus aux temps actuels et qu'aucun d'entre nous n'a pris la mesure du défi que nous lance la société d'aujourd'hui.

Il faut se rendre à l'évidence : les ressources diminuent, puisque la croissance est réduite, et les charges s'accroissent - larges secteurs d'activités humaines improductifs, préretraites, retraites, chômeurs, handicapés, invalides, exclus de toutes sortes, notamment. Avec de tels boulets aux pieds, l'économie se traîne et participe difficilement à l'impitoyable compétition économique dont le succès commande pourtant notre avenir et notre destin.

Tout cela, madame le ministre, pour dire que les priorités vont s'imposer à bref délai en matière de politique familiale.

En effet, nous évoluons depuis des années vers une France duale, comme l'on dit : d'un côté, les familles aux ressources faciles ou garanties et, de l'autre, des familles aux lisières de la pauvreté, parfois de la détresse. Il faudra secourir ces dernières par priorité et donc donner plus à celles qui n'ont rien et donner moins, ou peut-être rien, à celles qui ont tout, ou plutôt qui ont ce qu'il faut.

Il faudra par conséquent opérer un vrai redéploiement. Les temps sont différents de ceux que nous avons connus et la distribution générale ne correspond plus aux nécessités de l'heure.

Hier soir, madame le ministre, lorsque je vous ai entendu dire : « Notre politique familiale n'est pas une politique de redistribution de revenus, mais tend à alléger les charges de la famille », j'avais envie de vous exprimer mon désaccord.

Est-il nécessaire, en effet, dans une société aux revenus aussi diversifiés que la nôtre, d'aider les familles qui ne connaissent aucune des difficultés de l'existence et qui sont déjà avantagées sur le plan fiscal par le système du quotient familial, même plafonné ?

Acceptable après la guerre, dans une période d'aide à toutes les familles et d'incitation à la natalité, le principe de distribution égalitaire est devenu anachronique dans notre société promotionnelle, où l'éventail des revenus est élargi.

Les prestations familiales ne doivent pas constituer une assurance contre le risque d'avoir des enfants : elles doivent, au contraire, permettre d'opérer des compensations et des redistributions des ressources.

Il n'est pas possible, je le sais, de moduler les prestations en fonction des revenus des familles. Cette mesure, apparemment équitable, se heurterait à une trop grande complexité administrative. Mais il faut à tout le moins maintenir et développer les aides sélectives qui ont fait leurs preuves et qui ont combattu efficacement la pauvreté jusqu'à maintenant : aides aux handicapés, aux orphelins, aux parents isolés, aux veuves, complément familial, aides aux familles aux revenus modestes.

Peut-être même pourrait-on envisager de reprendre une proposition de loi que j'avais essayé de défendre par le biais d'amendements qui n'ont pas connu une bonne fortune, consistant à intégrer les allocations familiales dans le revenu des personnes physiques, le supplément de ressources dégagé par cette mesure pouvant être affecté aux organismes d'allocations familiales qui le redistribueraient. M. Fourcade, à qui je m'en étais rapporté, m'avait alors répondu qu'il s'agissait là d'une idée ingénieuse dont il parlerait à Mme Veil. Mais celle-ci, n'ayant pas un souvenir impérisable de la conversation, me déclara par la suite qu'elle s'en remettait à M. Fourcade. Ainsi va la vie parlementaire ! Mon amendement en était resté là. On peut envisager de le reprendre. Je vous réi-

tère donc ma proposition, madame le ministre, qui va dans le sens de la nécessité, communément admise aujourd'hui, d'une réduction des inégalités.

M. Michel de Rostolan. Très bien !

M. Jean Bonhomme. Réduction.

Réduction des inégalités donc, mais, surtout, réduction de la pauvreté : c'est la grande affaire des sociétés industrielles en crise. Là n'est d'ailleurs pas le seul problème. Car l'insuffisance des ressources auxquelles nous serons toujours confrontés pour ce qui concerne les aides à la famille vient aussi de la présence d'un partenaire particulièrement redoutable de la protection sociale : l'assurance maladie, et les dépenses de santé. Là se trouve le danger mortel d'une inflation de dépenses incontrôlable, qui ne permettra pas de réaliser une politique globale de la famille dont on parle toujours mais qu'on ne réalise jamais.

N'en doutons pas, madame le ministre, l'accélération échelonnée des dépenses de santé est un mal, et un mal profond. Elle procède d'un phénomène de notre temps qui est celui de la surconsommation médicale. Tout a été dit sur les abus d'exams, d'investigations, de procédés thérapeutiques prescrits sans discernement, faisant considérer tout malade comme un malade d'exception, sur la débauche des consommations pharmaceutiques, les abus de traitements au long cours, d'hospitalisation de longue durée dans des services de haute technicité où le malade est laissé plusieurs jours sans subir un commencement d'examen, sur l'acharnement thérapeutique, enfin, qui n'a d'égal aujourd'hui que l'acharnement des investigations.

Pris d'un respect religieux pour les résultats chiffrés et imagés, les médecins savent de moins en moins interroger et examiner un malade, prendre le temps de la réflexion, temporiser, user de logique et de raison et, enfin, pratiquer cette médecine de sens critique et de discernement qui a été longtemps la force de la médecine française.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bonhomme.

M. Jean Bonhomme. Je vais conclure, monsieur le président, en disant que, ivre de technique et d'orgueil, la médecine nous conduira vers des situations absurdes : on changera des cœurs à des vieillards qui n'en peuvent plus, mais on ne sera pas capable de donner des rations alimentaires de subsistance à des enfants, à des familles entières.

D'un côté, les performances et, de l'autre, la régression, la France duale qui s'accroît, le fossé qui se creuse ! Les ressources devenant rares, il faudra les utiliser pour l'essentiel.

Je ne sais si ces réflexions vous seront d'un grand profit mais je tenais, madame le ministre, à vous en faire part. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])*

Mme Gisèle Stiévenard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Robert Chapuis, dernier orateur inscrit.

M. Robert Chapuis. Madame le ministre, votre projet concernant la famille a une portée limitée. Dans votre majorité, nous avons d'ailleurs remarqué que l'on avait souligné ce caractère très limité. Il semble bien que votre texte soit assez disproportionné à la propagande qui se développe sur ce que vous appelez le « plan famille ».

En effet, votre projet se limite, pour l'essentiel, à un réaménagement des allocations versées directement à la famille. Vous supprimez diverses dispositions qui favorisaient l'activité des parents et vous augmentez l'allocation parentale d'éducation en direction de la mère pour l'encourager à rester au foyer.

Il est vrai que l'augmentation du chômage féminin est considérable, mais n'aurait-il pas fallu rechercher l'aménagement du temps de travail, en tenant compte des problèmes de l'éducation des enfants, plutôt que d'encourager les femmes à cesser de travailler ? C'est au moins une question que l'on peut se poser.

Néanmoins, pour les femmes qui travaillent, vous facilitez la garde des enfants à domicile par le versement d'une allocation qui peut atteindre 2 000 francs par moi. Ce pourrait être une mesure positive, mais croyez-vous qu'elle puisse avoir un effet vraiment significatif ? Les familles modestes n'en profiteront guère et le risque est grand de faire réaliser des économies à ceux qui ont déjà les moyens d'employer

les gens de maison. Cette mesure aboutit à une atomisation des aides qui s'apparente au saupoudrage, que vous dénoncez par ailleurs.

Vous privilégiez la cellule familiale fermée sur elle-même et vous vous détournez de solutions plus collectives que développent d'autres pays en Europe et qui sont mises en œuvre dans notre pays par la plupart des collectivités locales.

Or, dans ce domaine, les communes doivent faire face à des difficultés croissantes. Les actions contre la pauvreté et la précarité mobilisent des sommes substantielles. Et cela va être encore plus vrai pour aider un certain nombre de familles qui vont être défavorisées dans le cadre même de votre projet. Le coût des équipements et de leur fonctionnement est élevé : les communes ont en charge l'enseignement pré-scolaire, dont on sait l'importance pour l'avenir des enfants - il faudrait pouvoir dire, mais ce n'est pas encore le cas : de tous les enfants. Au salaire des assistantes maternelles s'ajoute, sur le budget des communes, des services et des matériels indispensables au fonctionnement des écoles. Faute d'appuis de l'Etat, beaucoup risquent de se décourager, d'autant que le budget de 1987 de l'éducation nationale n'est guère encourageant.

En dehors de l'école maternelle, les communes cherchent à mettre en place de nombreux services pour les familles, avec le concours des caisses d'allocations familiales ou d'autres organismes.

Il importe ici de laisser place à la plus large initiative et d'accompagner les formes d'organisation les plus diverses. Les socialistes, vous le savez, madame le ministre, montrent en ce domaine, dans les collectivités locales, leur souci de liberté en même temps que leur volonté de justice sociale. Qu'il s'agisse de crèches, de jardins d'enfants ou de garderies, on connaît l'importance de cette action.

Les familles ont su inventer elles-mêmes des formes de gestion nouvelles - je pense notamment aux crèches parentales ou familiales. Mais ne croyez-vous pas qu'il aurait été plus efficace de favoriser ce mouvement et cette coopération plutôt que d'encourager ces familles à trouver des solutions qui sont, pour l'essentiel, individuelles ? Le modèle de la nurse ou du précepteur n'a plus guère cours aujourd'hui.

J'ai noté que, dans le budget des affaires sociales, les crédits affectés aux « services collectifs de voisinage en faveur des familles » passaient de 87 millions de francs en 1986 à 15 millions de francs en 1987, soit une baisse de 80 p. 100. Curieuse façon de mener une politique familiale !

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est de la mauvaïse foi ! La décentralisation, c'est vous qui l'avez voulue ! Vous vous déconsidérez !

M. Robert Chapuis. On observe un autre paradoxe.

La gauche s'est efforcée de donner un statut et des perspectives aux travailleuses familiales. Celles-ci se consacrent à de multiples tâches d'assistance qui facilitent le maintien et l'animation de la cellule familiale. Ne conviendrait-il donc pas d'en étendre le nombre, de faciliter leur formation, d'assurer leur meilleure efficacité plutôt que de consacrer des sommes importantes à la seule garde des enfants, sans aucun critère de compétence ?

Les associations qui regroupent les travailleurs sociaux, notamment les travailleuses familiales, ont formulé des propositions en ce domaine. Les avez-vous reçues, les avez-vous écoutées ? La politique en faveur de la famille comporte, vous le savez, une charge idéologique très forte dans notre pays. Elle fut l'un des éléments clés du régime de Vichy. Depuis la Libération, cette politique ne s'est pas soucieuse seulement de la famille en elle-même, mais aussi de tout son environnement. Elle vise à favoriser toutes les initiatives, tous les équipements qui concourent à l'éducation des enfants et à la libération des familles de toutes les contraintes qui pèsent sur elles.

Nous avons le sentiment que votre politique risque de nous ramener plus de quarante ans en arrière.

Les collectivités locales, à travers la décentralisation, ont des responsabilités nouvelles, qu'elles peuvent exercer activement en faveur de la famille, en faveur des parents et des enfants. Mais encore doivent-elles en avoir les moyens.

Je regrette que ce souci soit totalement absent de votre projet de loi, et c'est l'une des raisons pour lesquelles les socialistes ne le voteront pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Mme Christiane Papon. Monsieur le président, je demande, au nom du R.P.R., une suspension de séance.

M. le président. De quelle durée, madame Papon ?

Mme Christiane Papon. D'une demi-heure environ, monsieur le président.

M. le président. Soit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures cinq, est reprise à onze heures trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à Mme Ghislaine Toutain.

Mme Ghislaine Toutain. Monsieur le président, je demande, au nom de mon groupe, une suspension de séance d'une quinzaine de minutes.

M. le président. Elle est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à onze heures trente-cinq, est reprise à onze heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à Mme le ministre chargé de la santé et de la famille.

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les orateurs qui se sont succédé à cette tribune ont abordé la plupart des aspects du projet de loi relatif à la famille, et même certains autres que ce texte ne pouvait avoir l'ambition de traiter, mais dont je comprends très bien qu'ils suscitent l'intérêt des parlementaires attachés aux problèmes de l'enfance et de la jeunesse.

Je tiens d'abord à remercier ceux qui m'ont apporté le soutien de leur groupe et dont les observations et les suggestions seront précieuses lorsqu'il s'agira de définir une nouvelle étape de la politique familiale, car ce texte, comme je l'ai dit plusieurs fois, n'est qu'une étape, si importante soit-elle.

M. Charles Revet. Très bien !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. M. Bayard a ainsi insisté à juste titre sur l'image de la famille dans les médias.

Mme Christiane Papon a réclamé un statut de la mère de famille pour donner à celle-ci des droits propres en matière de formation professionnelle, d'assurance maladie et de vieillesse.

M. Jean-François Michel, qui a souligné la dégradation, sous le règne de nos prédécesseurs, du pouvoir d'achat des familles de trois enfants et plus, a remarqué que nous n'abordions pas le problème du statut de l'embryon et de la procréation médicalement assistée. J'en dirai un mot tout à l'heure.

M. Savy a parlé avec éloquence du respect des valeurs familiales et réclamé une politique de logements évolutifs.

M. Briant a évoqué le problème des Français résidant à l'étranger qui ne reçoivent pas nos prestations familiales.

M. Fuchs a demandé que soit vraiment reconnu le travail du parent qui reste au foyer.

M. Herlory a traité des problèmes de l'enfance maltraitée, faisant observer que les circulaires étaient mal appliquées. J'y reviendrai aussi tout à l'heure.

M. de Robien nous a donné rendez-vous à la prochaine loi de finances. Nous y serons présents, je l'espère.

M. Hannoun a insisté sur l'imbrication des problèmes de la famille et des problèmes de société. C'est un point essentiel.

M. Bonhomme a exprimé son souci des plus pauvres.

Je le remercie tous de leur appui.

Toutes ces observations sont bien venues. La politique familiale est en effet une politique globale, qui n'aura d'efficacité que si l'environnement des familles fait l'objet de mesures adaptées et pensées dans une orientation familialiste. Une politique de la famille ne se conçoit pas, bien sûr, sans une politique de l'environnement de la famille. Il convient en

fait de répondre aux préoccupations et aux attentes des parents face à de nombreux problèmes : celui de la garde des enfants, dont on a beaucoup parlé, ceux du logement, de l'école, de la santé.

Pour la garde des enfants, les solutions qui seront apportées commandent largement le choix de tous les couples qui travaillent et qui, en même temps, désirent avoir des enfants. Le Gouvernement est déterminé à développer les différentes solutions. Vous l'avez constaté lorsque j'ai parlé de l'allocation de garde des enfants au domicile de leurs parents et de la déduction des frais de garde, mais ce volet, bien sûr, n'annule ni ne minore les modes de garde institutionnels, qui conservent toute leur importance. En réalité - ce point n'a pas été assez souligné - l'allocation de garde des enfants va même libérer un certain nombre de places de crèche, perspective qui répond à notre souci, largement partagé ici, de traiter à égalité toutes les familles, quelle que soit leur situation.

Les établissements qui accueillent des enfants - crèches collectives ou familiales, jardins d'enfants, garderies post-scolaires ou haltes-garderies - doivent continuer à se développer. Des contrats-crèches ont été signés et se poursuivent. Mais ces modes de garde institutionnels doivent aussi recevoir un cadre juridique rénové. Ce cadre permettra aux présidents des conseils généraux, auxquels appartient désormais le pouvoir de créer et de contrôler ces établissements, de continuer à développer les choix qui répondent le mieux aux besoins locaux. J'ai souvent entendu dire, hier et ce matin, que l'Etat intervenait dans les crèches et dans l'ensemble de ces établissements. Mais, hormis les contrats-crèches, ce sont en réalité les collectivités locales, notamment les conseils généraux, qui interviennent. Ceux-ci ont la ferme intention de poursuivre une action adaptée aux situations locales. C'est cette souplesse qui est importante.

Un décret sera pris qui autorisera le développement de certains modes de garde, que la réglementation actuelle ignore. Tout en introduisant, là encore, une dimension de souplesse, il garantira naturellement la qualité de l'accueil en généralisant la protection maternelle et infantile à toutes les structures.

Par ailleurs, une réflexion est largement engagée avec le ministre de l'éducation nationale sur la garde périscolaire. Certaines femmes sont en effet obligées, pour le laps de temps qui sépare leur départ ou leur retour du travail du début ou de la fin des classes, de recourir à des modes de garde de fortune traumatisants pour elles et pour les enfants.

Enfin, le système des assistantes maternelles, qui accueillent des enfants chez elles, doit être amélioré. Je compte bientôt aborder cette question avec le conseil d'administration de la caisse nationale d'allocations familiales.

Le logement, plusieurs d'entre vous l'ont dit, constitue pour les familles, et particulièrement pour les familles nombreuses, un problème très important que le Gouvernement ne négligera pas.

La politique de l'habitat menée depuis des années n'a pas favorisé la famille. On peut même dire qu'elle a accéléré ou catalysé la dissociation des familles, les enfants allant d'un côté, les grands-parents d'un autre en étant pris en charge le plus souvent dans des institutions collectives. Il n'est pas sûr que cet éclatement de la cellule familiale aurait pris la même dimension si la politique du logement avait été différente.

Des mesures ont déjà été prises pour encourager l'accession à la propriété et l'amélioration de l'habitat. Le système de prestations aide aussi les familles à se loger. Pour être plus performantes, les trois aides qui existent - l'allocation de logement social, l'allocation de logement familial et l'aide personnalisée au logement - doivent néanmoins être repensées.

Il convient de développer une politique de logements sociaux familiaux à même de répondre aux besoins des familles nombreuses. Aujourd'hui, plus la taille de la famille augmente, plus il lui est difficile de trouver un logement répondant à ses besoins. Il est indispensable, dès maintenant, que l'ensemble des programmes sociaux comportent un quota de logements destinés aux familles nombreuses.

Enfin, la politique du logement doit favoriser le regroupement de la famille. Il est donc nécessaire de la repenser en fonction de cette orientation, en lui donnant la souplesse nécessaire. C'est ce qu'a proposé M. Savy, M. de Robien suggérant pour sa part de réaliser des logements évolutifs. L'idée est intéressante dans la mesure où elle permettrait de rappro-

cher les générations en évitant la promiscuité et en préservant la liberté de chacun, de façon à retrouver des situations familiales plus conformes, sur le plan psychologique et social, à la conception qu'on peut avoir d'une société vivant en harmonie.

Là aussi, des projets sociaux sont en cours. Il nous revient de les appuyer de tout notre poids, car il est urgent que la politique de l'habitat prenne pleinement en compte l'intérêt des familles.

J'en viens tout naturellement à vous parler de l'école. Les discussions entre le ministre de l'éducation nationale et moi-même sur les décisions à prendre dans un certain nombre de domaines sont très avancées. Cette collaboration, nous l'avons voulue car elle est nécessaire, l'école devant mieux intégrer le paramètre de la famille.

Les rythmes scolaires, qui doivent évidemment prendre en compte la santé et l'intérêt de l'enfant, doivent aussi - nous en sommes convenus - être adaptés à la vie familiale.

Il faut mettre un terme le plus rapidement possible au système de la carte scolaire qui perturbe trop le rythme de la vie des parents. Laissons les choisir l'établissement scolaire compatible avec le lieu de leur activité ou de leur logement, c'est-à-dire le plus commode pour la vie familiale. C'est sans doute la solution la plus simple.

M. Jean Brocard. Très bien !

M. Jean-Claude Porthault. Il y aura ségrégation !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Ne soyez pas obsédés par la ségrégation. Chaque fois qu'on vous propose une mesure de souplesse, vous y voyez aussitôt une mesure d'injustice. C'est incroyable ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Porthault. La réalité et l'expérience le prouvent !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Mais nous aurons l'occasion de débattre de nouveau de la carte scolaire.

Des discussions sont également en cours entre les deux ministères à propos des bourses, afin de prendre en compte l'âge des enfants et des adolescents.

J'en viens à des questions plus précises auxquelles je souhaite répondre en détail.

La suppression de la prime de déménagement a été mise en cause par de nombreux orateurs, notamment MM. Bayard, Jean-François Michel, de Robien et Savy, qui, même s'ils se sont exprimés avec mesure, ont semblé rejeter cette décision. Je leur dois donc quelques précisions.

La prime de déménagement a été créée en 1948, au sortir de la guerre, pour aider les familles à quitter des logements vétustes. L'amélioration de l'habitat n'étant plus aujourd'hui une priorité absolue, et comme il s'agit d'une prestation ponctuelle, le Gouvernement a décidé de la supprimer au profit de prestations destinées à aider le jeune enfant d'une façon régulière et durable. Cette évolution logique avait déjà été perçue par Mme Questiaux elle-même qui, en 1982, proposait sa suppression. Ce recadrage en faveur des familles nombreuses est conforme à la vocation des prestations familiales.

S'agissant des conséquences que cette suppression peut entraîner pour certains déménageurs, je rappellerai en premier que la prime n'est pas une prime aux déménageurs, destinée à soutenir leur activité, mais une prime aux familles. Il ne faut pas tout confondre !

Mme Colette Goëuriot. On avait déjà compris !

Mme Muguette Jacquaint. Nous ne sommes pas idiots !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Ce n'est pas toujours l'impression qu'on éprouve ! (*Protestations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Mme Ghislaine Toutain. Ce sont les syndicats de déménageurs qui ont confondu, pas nous !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Vraiment, on n'a pas toujours l'impression que vous ayez compris qu'il s'agit d'une prime aux familles et non aux déménageurs !

Mais que représente la prime de déménagement ?

M. Willy Diméglio. C'est la question !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Elle représente 6 p. 100 du chiffre d'affaires des transporteurs déménageurs et 18 p. 100 du chiffre d'affaires des déménageurs de particuliers.

M. Charles Revet. C'est tout de même beaucoup !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. En fait, six familles sur dix utilisent le montant des primes pour rembourser la location d'une camionnette. Les déménageurs ne bénéficient donc que de 40 p. 100 des primes versées. Ces chiffres relativisent ce problème, auquel il convenait de redonner ses justes proportions.

M. Jean Bonhomme. Très bien !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Je déplore que les entreprises de déménagement n'aient pas, en temps utile, c'est-à-dire depuis plus de cinq ans, tiré les conséquences des signes avant-coureurs d'une évolution qui semblait, pour tout le monde, inéluctable.

Au demeurant, devant l'ensemble de vos interventions, le Gouvernement ne sera pas hostile à certains aménagements. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Mme Papon a évoqué les problèmes de l'assurance vieillesse et de l'assurance maladie des mères de famille, lesquels sont aujourd'hui en partie résolus. Je tiens à y revenir, car certains intervenants semblaient penser qu'aucune mesure n'avait été prise en ce domaine.

S'agissant de l'assurance vieillesse, la C.N.A.F. cotise à hauteur de 630 francs par mois pour les parents au foyer ayant un ou plusieurs enfants à charge, sous condition de ressources. Il lui en coûte chaque année plus de 10 milliards de francs. S'y ajoutent la majoration de 10 p. 100 des pensions de retraite des pères et mères de trois enfants et l'allongement de deux ans par enfant de la durée d'assurance, ces deux dispositions ayant un coût annuel de 21 milliards de francs. Enfin, les mères de famille qui ne bénéficient pas d'une assurance maladie par l'intermédiaire de leur conjoint ou concubin peuvent s'affilier à une assurance personnelle, la C.N.A.F. prenant en charge tout ou partie de leurs cotisations en fonction de leurs ressources.

Cette mise au point me paraissait nécessaire, car elle montre que la caisse nationale des allocations familiales contribue pour une part importante aux cotisations maladie et vieillesse des mères de famille. Il faut certainement aller plus loin, mais c'est déjà un premier pas.

S'agissant du salaire maternel, je m'étonne que Mme Fiat soit intervenue avec tant de virulence. Je ne vois pas en quoi l'A.P.E. élargie serait plus un salaire maternel que l'A.P.E. initiale de 1984, destinée à remplacer le revenu professionnel que la mère venait d'abandonner.

M. Jean-François Michel et M. Savy ont posé le problème des procréations médicalement assistées. J'irai droit au but en vous disant qu'une réglementation sanitaire est devenue urgente, car les centres de fécondation *in vitro* profitèrent de façon anarchique et inquiétante. Il en existe aujourd'hui 110 ou 120 alors qu'une quarantaine suffirait. Certains centres sont menés par des équipes très compétentes, mais les résultats obtenus par d'autres sont systématiquement proches de zéro. Or la fécondation *in vitro* est d'abord une épreuve difficile à vivre pour les femmes, un long parcours du combattant. C'est aussi un procédé qui coûte cher : entre 150 000 et 400 000 francs par enfant. On est donc en droit d'attendre certains résultats des centres spécialisés eu égard, d'une part, à l'agression psychologique subie par la femme, et, d'autre part, au coût économique supporté par la sécurité sociale.

M. Jean Bonhomme. Eh oui !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Par conséquent, il est absolument nécessaire d'édicter une réglementation qui s'oppose à la prolifération de centres dont aucun critère ne garantit l'efficacité et le sérieux.

M. Jean Bonhomme. Très bien !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Au-delà de cette nécessaire réglementation sanitaire, les procréations médicalement assistées posent deux questions fondamentales à notre société, dont elles modifient les règles tribales.

La première, c'est que la procréation n'est plus liée à la sexualité et peut-être plus forcément à l'amour. La deuxième, c'est que la filiation, donc l'identité n'est plus ou ne sera plus ce qu'elle est.

Je ne dis pas que cela est bien ou que cela n'est pas bien. Personne aujourd'hui ne peut émettre la moindre affirmation d'une façon catégorique. Je veux simplement souligner que la question est posée. Le conseil national d'éthique doit se prononcer prochainement. Ce sujet mérite une réflexion collective avant que l'on ne décide d'élaborer une réglementation d'ensemble.

Ces questions en appellent d'ailleurs une autre, celle de l'intérêt de l'enfant à naître sur laquelle il faudra aussi engager une réflexion collective.

M. Herlory a posé le problème douloureux de l'enfance maltraitée. Il est évidemment légitime de demander que le Gouvernement mène une politique plus active en la matière. J'espère même qu'il a constaté que tel était bien le cas.

Je partage complètement l'analyse qu'il a présentée sur ce sujet. Il est vrai que, depuis plusieurs années, ce phénomène navrant qui était resté dans l'ombre, est mieux connu, mieux cerné, mieux perçu. On commence à pouvoir agir sur cette réalité et à lutter contre ce fléau. Cela est parfaitement légitime, car qu'y a-t-il de plus difficile à accepter que les sévices sur un enfant ? Qu'y a-t-il de plus contraire à toutes les valeurs auxquelles nous sommes sans doute tous attachés ?

Je ne reviendrai pas sur les statistiques que vous avez citées, monsieur Herlory. Je bornerai ma réponse aux propositions que vous avez formulées et vous dirai que je les fais miennes. Elles correspondent exactement à la politique que je conduis. Cette politique doit, et je veux y insister, être prudente et en même temps déterminée ; prudente, car le sujet est particulièrement sensible. Il serait donc fâcheux qu'il puisse être l'objet d'une exploitation démagogique.

J'ai lancé il y a quelques jours une expérimentation dans quelques départements, pour mieux sensibiliser les responsables. Si elle s'avère fructueuse en permettant de mieux appréhender le maltraitement d'enfants, au travers de l'école ou dans le milieu social et familial, elle permettra à ceux qui entourent l'enfant et la famille d'intervenir avec tact, avec sûreté et avec efficacité.

Les orateurs de l'opposition - Mmes Hoffmann et Jacquaint pour le parti communiste, Mme Piat, M. Jalkh pour le Front national, Mme Toutain, M. Belorgey, Mme Roudy pour le parti socialiste - ont vivement critiqué le projet de loi. Je passe sur le fait que ces critiques ne m'étaient pas toujours adressées. J'ai eu plusieurs fois l'impression, madame Toutain, que vous visiez Mme Dufoix, autant que moi-même. Cela était à peine voilé ! (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilles de Robien. Voilà !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. J'ai eu plusieurs fois l'impression que l'on voulait faire croire que le plan famille n'en était pas un.

Mme Ghislaine Toutain. Ça, c'est vrai !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Quels sont les faits, que chacun peut vérifier ?

Nous dépenserons 6 350 millions au profit des familles : 1 350 millions proviendront d'un prélèvement sur l'excédent de la branche famille, c'est-à-dire de l'affectation aux prestations familiales de 1 350 millions supplémentaires ; et 5 milliards correspondront à un allègement de la pression fiscale sur les familles. Je le rappelle, l'extension de la décade permettra d'exonérer d'impôt deux millions de familles et de diminuer l'impôt pour 1,8 million d'autres. Je l'ai suffisamment souligné hier soir. Ainsi 3,8 millions de familles, par définition modestes, ne paieront plus ou paieront moins d'impôts.

Reste le redéploiement par suppression de prestations.

Il est vrai que nous supprimons cinq prestations. En réalité, nous n'en supprimons que quatre, puisque le remboursement du congé de naissance change simplement d'imputation financière, passant de la C.N.A.F. aux entreprises. A la limite, je pourrais même dire que nous n'en supprimons que trois, la multiplication de l'A.J.E. n'étant qu'une modalité de service de cette prestation.

Mme Ghislaine Toutain. C'est là où vous allez réaliser le plus d'économies.

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Je reste à quatre, puisque c'est ce qui disparaîtra, mais - je le précise - après expiration des droits acquis. Je tiens à le rappeler, car les additions que vous avez opérées hier soir, madame Toutain, étaient assez curieuses. Elles portaient sur des choses qui n'ont rien à voir entre elles. Vous avez simplement trouvé des chiffres sur une fiche et vous les avez mis les uns en dessous des autres pour faire une addition.

Mme Ghislaine Toutain. C'est ainsi que l'on pratique pour faire un total : on additionne !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Mais on n'additionne pas des carottes, des poireaux et d'autres choses qui n'ont rien à voir ensemble. Ce n'est pas possible !

M. Charles Ehrmann. C'est juste bon pour un potage !

M. André Fanton. C'est la recette du pot-au-feu !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Cela démontre une totale méconnaissance de ce que vous avez additionné. Il n'était pas possible de faire le tableau en deux colonnes que vous avez présenté. J'y reviendrai dans la discussion des articles.

Je pourrais aussi établir un lien entre les 3,8 millions de familles dont l'impôt sur le revenu sera allégé ou supprimé et les 200 000 ou 400 000 familles en cause, même si elles ne seront pas touchées maintenant - vous ne l'avez d'ailleurs jamais prétendu dans votre argumentation - puisque les droits acquis seront préservés.

Nous irons même plus loin que vous ne l'avez été puisque les femmes qui reçoivent actuellement votre allocation parentale bénéficieront immédiatement et automatiquement de la nouvelle allocation, ce qui aboutira pratiquement à un doublement.

Mais je ne veux pas polémique sur ce sujet et nous y reviendrons.

Les quatre prestations supprimées représentent 2 740 millions de francs. En les rapportant aux 12,5 milliards dont bénéficieront les familles, chacun peut constater que les suppressions ne représentent que 22 p. 100 du financement du plan famille. Dans ces conditions, comment peut-on prétendre que la caractéristique du plan du Gouvernement est la suppression des prestations ? Ce n'est pas possible ! Comment ose-t-on l'affirmer en sachant que le projet de Mme Questiaux et du gouvernement socialo-communiste en 1982 était financé à 50 p. 100 par redéploiement ? Comment ose-t-on le dire quand on a défendu la loi de Mme Dufoix dont le financement était assuré à 93 p. 100 par redéploiement ?

On nous a reproché de supprimer des prestations allouées sous conditions de ressources pour en créer qui seront attribuées sans conditions de ressources. Je ne m'attendrai pas non plus sur ce sujet, car les arguments sont connus. Les critiques que le monde familial et les partenaires sociaux expriment depuis longtemps à l'encontre des conditions de ressources compte tenu de la logique et des finalités des prestations familiales ont été largement développées. Vous les connaissez certainement, puisque vous vous préoccupez tant de la politique familiale.

Je dois cependant souligner qu'en 1985, après avoir supprimé sept prestations et en avoir infléchi deux autres, vous avez affecté les financements dégagés par les suppressions et les modifications de ces neuf prestations versées sous conditions de ressources, à la création de deux prestations, l'A.J.E. et l'A.P.E., dont la seconde allait être attribuée sans conditions de ressources. Or c'est aujourd'hui ce dont vous nous accusez avec le plus de force. Alors, où est la bonne foi ? Où est la vérité ? Où est la logique ? J'avoue que j'ai du mal à comprendre.

M. Gilles de Robien. Moi aussi !

M. Charles Ehrmann. Il ne faut pas chercher à comprendre !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Je veux également répondre à la remarque formulée par M. Belorgey sur les conditions d'accès à l'A.P.E. Il est vrai que le maintien d'une condition de travail antérieur est susceptible de pénaliser les familles étrangères et celles du quart monde, mais il faut convenir que les conditions d'ouverture précédentes, à savoir vingt-quatre mois de travail dans les trente mois précédant la naissance, les excluaient à coup sûr !

Mme Christiane Papon. Très bien !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Sur le fond du problème je vous répondrai, monsieur Belorgey, que vous confondez la politique des prestations familiales qui s'adresse à toutes les familles et à tous les enfants et la politique d'aide sociale destinée à aider les familles en difficulté dont je suis la dernière à nier les problèmes. On peut même affirmer que la politique menée en matière d'aide sociale ne les oublie pas, bien au contraire.

Ces deux politiques ne sont pas exclusives l'une de l'autre et une famille du quart monde pourra bénéficier tant des prestations que de la politique d'aide sociale.

Une politique familiale n'est pas une politique de redistribution des revenus. Tous les enfants sont traités de la même façon, quelle que soit la catégorie sociale à laquelle ils appartiennent, sinon ce serait véritablement une politique de classe.

En fait de quoi s'agit-il ?

Veut-on aider les familles nombreuses à faire face aux charges proportionnellement plus lourdes qu'elles assument ? C'est ce que nous faisons.

Veut-on améliorer globalement la situation des modes de garde en permettant à chacun d'avoir un choix plus large grâce à des coûts plus accessibles ? Nous savons tous que l'aspiration des femmes à l'emploi ou la nécessité - qu'elles partagent équitablement avec les hommes - dans laquelle elles se trouvent parfois de travailler peut les contraindre à limiter, malgré leurs souhaits, la taille de leur famille. Il faut rendre compatibles ces deux aspirations.

Ce matin, Mme Roudy nous a accusés de vouloir renvoyer les femmes dans leur foyer. Franchement, en tant que ministre de la santé et de la famille, je trouve déconcertant qu'une femme ose m'adresser un tel reproche. Si quiconque trouvait la moindre trace, dans l'un de mes discours, d'une proposition tendant à limiter le choix des femmes de faire ce qu'elles désirent, je souhaiterais qu'il m'en fasse part.

Certes, nombre d'interventions étaient davantage des revues de presse, mais c'est un autre problème !

M. Charles Revat. Exactement !

Mme Colette Goeuriot. Il faut que les femmes et les familles aient les moyens de choisir ! C'est cela le problème !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Ces possibilités de choix seront donc respectées et nous créerons des incitations qui permettront de rendre compatibles les deux aspirations des femmes.

Ce sont d'ailleurs des femmes qui sont intervenues sur ces problèmes, car elles connaissent mieux la contradiction permanente entre le désir ou la nécessité de travailler - il y a, en effet, souvent une obligation de travailler pour les femmes afin de disposer d'un revenu supplémentaire...

Mme Martine Frachon. Absolument !

M. Charles Revat. Bien sûr !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. ... et le désir, pour nombre de femmes, d'avoir des enfants.

M. Charles Revat. Et de le prévoir !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Il faut aider les femmes à résoudre cette contradiction, cette difficulté. Tel doit être l'objet d'une politique familiale, dont on ne doit pas uniquement se demander si elle est juste ou injuste. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Mme Colette Goeuriot. En théorie, c'est très bien, mais il faut penser aux moyens !

Mme le ministre chargé de la santé et de la famille. Puisque nous parlons de l'A.P.E., convenez, car celle que vous avez inventée n'était pas soumise à conditions de ressources, qu'en prolongeant son versement jusqu'aux trois ans de l'enfant, nous faisons coïncider les durées du bénéfice de cette allocation et de l'A.J.E., l'une et l'autre ayant le même objectif : aider la petite enfance. Convenez donc qu'il est utile et juste que l'A.P.E. intègre l'A.J.E. et qu'un même montant soit servi à toutes les familles. Convenez que les deux mesures que nous proposons illustrent bien notre souci de permettre cette compatibilité, qui est l'exigence du temps présent, soit en alternance par l'A.P.E., soit en simultanéité par le développement des modes de garde.

En conclusion, je veux adresser, une fois encore, à l'Assemblée un appel au consensus sur un objectif et des moyens dont dépend notre avenir. Par avenir, vous l'avez compris, je n'entends pas notre avenir politique à court terme, celui d'un gouvernement, moins encore celui d'une personne publique. Non ! J'affirme, et je voudrais le dire avec gravité, que l'exercice auquel nous sommes confrontés et dont nous serons comptables devant l'Histoire est d'une autre ampleur. C'est certes un exercice ingrat et nous n'en mesurons probablement pas les effets. Nous n'en recueillerons d'ailleurs pas les profits dans six mois ou même dans un an, mais dans quelques années.

Nous sommes convaincus d'avoir choisi les bons moyens, ceux que l'intelligence, le cœur, l'expérience et l'observation nous indiquent. Nous réussirons d'autant mieux qu'oubliant les querelles et les tentations de la politique au sens étroit, nous nous mobiliserons ensemble devant le pays et nous oserons revendiquer ce qui est, à cet égard, le privilège de l'Etat, du Gouvernement et du Parlement, expressions et garants de la nation, le privilège de voir loin et de voir large. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 427 relatif à la famille (rapport n° 438 de M. Bernard Debré, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

